

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le - 2 OCT. 2023

ID : 031-213102825-20230920-DEL22023082-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Engagement de la commune de
Launaguet en faveur de la biodiversité**

Délibération n° 2023.09.20.082

Rapporteur : Natacha MARCHIPONT

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN), animé par le Collectif Régional Biodiversité, constitué de la Région OCCITANIE, de la DREAL, l'Agence Française pour la Biodiversité et les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l'engagement de ces territoires pour la nature. L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie en a assuré le déploiement sur le territoire régional.

Le TEN est un dispositif d'engagement des collectivités au titre de la stratégie nationale pour la biodiversité et des stratégies régionales pour la biodiversité. Il vise également à reconnaître les collectivités dont les engagements traduisent une démarche de progrès en faveur de l'environnement.

Les collectivités reconnues « Territoires Engagés pour la Nature » feront partie du Réseau des TEN Occitanie et bénéficieront des ressources des nombreux partenaires nationaux et régionaux ainsi que des expériences des autres collectivités engagées pour faire émerger et mener à bien des actions en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance TEN est une opportunité pour les collectivités d'acquérir des connaissances et des compétences supplémentaires sur la biodiversité. Elle facilitera également l'accès à certains financements publics.

De plus, un accompagnement approfondi de l'ARB Occitanie pour le montage de projet vers des actions concrètes sur le terrain sera proposé. TEN c'est aussi une meilleure visibilité des actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques locaux et l'occasion de favoriser la mobilisation des citoyens. Cette visibilité se traduira notamment par une valorisation nationale et locale des projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, portraits de collectivités remarquables relayés sur les réseaux régionaux et nationaux, etc. Pour être labellisée, la collectivité doit s'engager à mener 3 actions à mener dans les trois années à venir.

Pour la commune de LAUNAGUET, le formulaire de candidature a été déposé le 7 juillet dernier.

Les actions identifiées par la commune sont les suivantes :

- La végétalisation et le réaménagement des cours d'écoles,
- Porter à la connaissance des habitants la biodiversité de la commune en favorisant les partenariats et mobiliser autour de la biodiversité,
- Lutter contre les îlots de chaleur et renaturation de l'espace urbain.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 9 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 13 septembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à C. LAFON), Françoise CHEURET (pouvoir à J-L GALY), Martine BALANSA (pouvoir à B.DEVAY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à T. THEBLINE), Pascal BARCENAS (pouvoir à A. MIRANDA), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine COGNET (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De s'engager à réaliser les actions dans les trois années à venir : 2023 à 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- S'engagent à réaliser les actions dans les trois années à venir : 2023 à 2025
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 9 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 13 septembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à C. LAFON), Françoise CHEURET (pouvoir à J-L GALY), Martine BALANSA (pouvoir à B.DEVAY), Didier GALAUP (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à T. THEBLINE), Pascal BARCENAS (pouvoir à A. MIRANDA), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Elia LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Christine COGNET (pouvoir à G. DENEUVILLE).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



Dossier N° : 12820535
DémarcHe : Formulaire de candidature 2023 - Territoires Engagés pour la Nature en Occitanie, base de candidature au concours Capitale Française de la Biodiversité
Organisme : Accompagnement des acteurs
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 07 juillet 23 11:07

Identité du demandeur

Email : aff-juridiques@mairie-launaguet.fr
SIRET : 21310282500014
SIRET du siège social : 21310282500014
Dénomination : MAIRIE
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 84.11Z
Date de création : 1 janvier 1978
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 200 à 249 salariés
Code effectif : 31
Adresse : COMMUNE DE LAUNAGUET

95 CHEMIN DES COMBES

31140 LAUNAGUET
FRANCE



Formulaire

1. VOTRE COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

Mairie de Launaguet

Nom du/de la Président(e) ou du Maire :

M. Michel Rougé

Adresse :

95 chemin des Combes

Code postal :

31140

Ville :

LAUNAGUET

La collectivité candidate est :

Une commune

Si votre collectivité est une intercommunalité, combien regroupe-t-elle de communes ? :

1

Quelles sont les compétences de votre collectivité qui sont concernées par les enjeux de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité :

Afin de garantir la protection des espèces animales ou végétales, nous avons la compétence d'interdire par arrêté motivé l'accès à certaines voies, à certaines portions de voies ou certains secteurs aux véhicules terrestres à moteur.

Aménagement foncier : nous assurons la mise en valeur et l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés agricoles et forestières.

Prévention des risques naturels : horaires pour les travaux bruyants, règlementation pour les animaux,

Assurer la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Sensibilisation à l'environnement auprès des habitants, aux points d'intérêts de la commune et à leur protection.

Promouvoir un développement durable en conciliant la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Porter à la connaissance des documents qui régissent le territoire communal, et prévenir des risques et des vulnérabilités en apportant les clés et les informations adéquates aux habitants

Entretien des espaces publics et des arbres communaux, des espaces verts et des fossés appartenant à la commune.

Urbanisme : protection d'espaces et valorisation de la biodiversité sur des parcelles.

Nous sommes actuellement en travail sur le futur PLUI-H en lien avec les services de Toulouse métropole. La protection des espaces naturels et des futurs ENAF font partie de nos obligations et de notre volonté.

Comment avez-vous connu le programme TEN?

Par l'ARB Occitanie

Préciser :

Non communiqué

Elu(e) principalement en charge de la biodiversité :

Mme Natacha Marchipont, Adjointe à la Commission environnement, transition écologique et développement durable _ natacha.marchipont@mairie-launaguet.fr

Agent technique en charge du pilotage de la candidature :

M. Basile Deramond, Responsable du service urbanisme, affaires juridiques et environnement _ basile.deramond@mairie-launaguet.fr 05 61 74 38 92

1. Nombre d'habitants :

9050

2. La collectivité fait-elle partie :

Aucun

Précisez le(s)quel(le)(s) :

Non communiqué

3. La collectivité comprend-elle des espaces naturels protégés ?

Arrêté de protection de biotope, Autres

Si "autres", précisez :

Site d'intérêt paysager

Espaces Boisés Classés

Espaces Verts Protégés

Espaces inconstructibles pour continuités écologiques

Zone Humide Élémentaire

4. Votre territoire est-il concerné par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » ?

Oui

Si "oui" en êtes-vous à l'origine :

Non

5. Si vous deviez porter un regard sur votre territoire...

- Comment qualifieriez-vous votre territoire ?

Launaguet fait partie de la Plaine de l'Hers Nord, caractérisée par une ambiance paysagère agricole de grandes cultures dominantes et de maraîchage. C'est une commune péri-urbaine située à environ 9kms du capitole, au Nord Est de Toulouse, caractérisée par ses plaines et coteaux.



- Quels sont les éléments notables de votre territoire en matière de biodiversité ?

La plaine des Monges

Au cœur de Launaguet, la plaine des Monges, Site d'Intérêt Paysager, d'une superficie de 160ha correspond à l'ancienne plaine alluviale de l'Hers. Elle est bordée au Nord par un ourlet boisé qui se prolonge à l'Ouest par le parc du château de Launaguet, avec son site d'intérêt paysager. Les cours de l'eau de l'Hers et la Pichounelle viennent marquer la limite Sud/Sud-Est de cet amphithéâtre de verdure. Ce milieu « naturel », limitrophe de Toulouse, accueille de l'agriculture péri-urbaine.

La plaine des Monges dévoile une mosaïque de milieux et une biodiversité remarquable. Elle incarne un milieu ouvert et inondable parcouru par un vaste réseau de fossés-mère, et accueille une mare abritant de nombreuses espèces protégées (Fritillaire Pintade, Jacinthe de Rome, Oenanthe fistuleuse). Les ripisylves de la Pichounelle et de l'Hers soulignent et accompagnent la trame bleue. Le coteau arboré aux ambiances méditerranéennes (station de chênes verts), vient fermer le paysage de la plaine en offrant une toile de fond harmonieuse. Enfin, ce vaste écrin de verdure qui participe fortement à la mise en scène du Château de Launaguet (créé par l'architecte Virebent) offre un vaste espace récréatif qui révèle de somptueuses perspectives visuelles sur Toulouse. A cet effet, il présente un intérêt pour les communes du Nord Toulousain.

Le réseau hydrographique

La commune est traversée à son centre par l'Hers-mort sur une portion de 2,3km qui s'écoule suivant un axe Est-Ouest. Le territoire communal est drainé par des collecteurs d'eaux pluviales dont l'exutoire est l'Hers mort (en rive gauche : fossé de Grand Selve, Fossé des Sables, Fossé de Route du chemin des Izard ; en rive droite : Fossé de la Plaine, ruisseau de la Saudrune...). Au Nord de la commune, le ruisseau de Carles s'écoule en limite communale, suivant un axe Sud-Est/ nord-Ouest. Au Sud Est de la commune, le ruisseau de Pichounelle s'écoule en limite communale avec l'Union et rejoint l'Hers-mort sur le territoire communal de Launaguet. Il borde le sud de la Plaine des Monges où il se traverse par la piste cyclable. Deux routes l'enjambent également : à l'ouest route de Bessières, et à l'Est Chemin de la Palanque. L'Hers est aujourd'hui considéré dans la trame verte et bleue de Toulouse Métropole comme un "cours d'eau emblématique et identitaire à préserver et à valoriser".

La mare des Fourragères

La Mare des Fourragères et les parcelles associées représentent 4,51ha de terrains communaux constitués de milieux en friche, de prairies humides, de fourrés hydrophiles et mésophiles, de vieilles saulaies, d'alignement de chênes et de vieux saules favorables aux espèces saproxyliques, d'un réseau de fossés fortement végétalisés et d'une mare entourée d'une zone humide. La mare des fourragères a été identifiée comme zone humide élémentaire (ZHE) dans l'inventaire départemental des zones humides de la Haute-Garonne. Elle fait également l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour la préservation de l'intérêt écologique du site, en tant que mesure compensatoire à la création de l'usine Latécoère. La zone protégée concerne 4 parcelles, propriétés de la commune classées en zone Naturelle (N). Ce site présente des espèces végétales ou animales rares et protégées, comme la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*), la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

La micro-forêt du parc des Cerisiers

La plantation d'une micro-forêt au sein du parc des Cerisiers fait partie d'une envie plus large de végétaliser l'espace public de la commune de Launaguet. La méthode choisie

pour la plantation de cette micro-forêt en 2021 est celle mise au point en 1980 par le docteur Akira Miyawaki, botaniste et professeur, ses travaux récompensés en 2006 par le prix Blue planet. Nous avons travaillé sur ce projet avec l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA), Toulouse en transition, le Collectif Micro-forêt Toulouse, conjointement avec les riverains de Launaguet. Les habitants, les élèves élémentaires et les collégiens ont participé au processus de réflexion et à la plantation de ce poumon vert. Cette forêt présente une sélection d'une diversité d'essences locales riches en biodiversité, capables de stocker davantage de CO² qu'une forêt classique, sur une surface réduite avec une densité de 3 arbres par m². L'enjeu de ce projet est de recréer la végétation d'une forêt primitive mature, ici avec plus de 1 000 plants d'arbres et arbustes aux essences différentes – frênes, merisiers, noyers, tilleuls, chênes, érables ou encore pommiers et sureaux. La technique mise en œuvre permet d'accélérer le processus de sélection naturelle qui s'opère classiquement au sein d'une forêt en croissance. A Launaguet, la micro-forêt permet de créer des zones de fraîcheur, de développer la biodiversité, de favoriser les liens intergénérationnels et de rendre le parc des Cerisiers plus attractif et utile.

Des opérations d'éco pâturage 3 mois par an depuis 2018.

Depuis 2018, Launaguet accueille sur ses parcelles communales un éleveur ovin, Sébastien Natale, dans le cadre d'une opération d'éco pâturage. En partenariat avec des propriétaires privés de la commune, avec l'appui du conseil départemental et en lien avec les communes de L'Union et Bouloc (31). L'éco pâturage fait partie intégrante de l'agriculture urbaine servicielle présente à Launaguet. Durant 3 mois, de mars à fin mai, nous accueillons Sébastien Natale et un troupeau de 500 brebis de race Tarasconnaise appartenant à deux éleveurs de Sepx et Grenade-sur-Garonne. Cet accueil a révélé de nombreux bénéfices dans notre ville : à la fois l'entretien d'espaces publics et privés, la sauvegarde de races locales, rustiques ou domestiques en voie de disparition et souvent abandonnées par l'élevage traditionnel (moutons, brebis, insectes pollinisateurs sauvages, etc.). Cette place de l'animal en ville remplace la tonte mécanique et permet une fertilisation naturelle de nos sols ainsi qu'un moyen efficace de lutter contre les espèces invasives. On note aussi un impact positif sur la diversité faunistique et floristique présente dans le milieu urbain. Ces opérations d'éco pâturage ainsi que les transhumances organisées chaque année depuis 2018 présentent aussi des avantages communautaires, éducatifs et psychologiques. Elles ont permis de créer des liens concrets entre les habitants, la nature et les animaux et incitent les urbains à questionner leurs rapports aux productions alimentaires et animales. Les écoles et les enfants de la commune sont toujours intégrés à ces processus d'apprentissage, de liens et de sensibilisation non négligeable. Ces temps forts sont devenus des lieux récréatifs et de renforcement de liens sociaux tout en nous permettant de participer à la consolidation de l'installation d'un éleveur ovin. Les transhumances sont complétées par un "Village gourmand", permettant de présenter aux habitants les filières ovines et de présenter les métiers qui l'incarnent. Un apiculteur, des producteurs locaux et la direction agro écologie du conseil départemental de la Haute-Garonne sont également présents et ont la possibilité de sensibiliser aux enjeux de leurs expertises.

Le parc classé au titre des monuments historiques du château de Launaguet

Le château est implanté à l'extrémité d'un coteau, au point d'amortissement du relief sur la vallée ; dans l'espace de la plaine des Monges, le coteau prend la forme d'un croissant de lune ; le versant étant cultivé ou en boisement, cette implantation place le château sur un point stratégique, au centre d'un « amphithéâtre » naturel et à l'articulation entre plaine et relief, ville et campagne. Le parc du château « règne » sur cet ample paysage aujourd'hui agricole.



C'est un parc composé qui a conservé les éléments caractéristiques d'un aménagement paysager maîtrisé : le tracé des allées, les modelés, la palette végétale, les effets de cadrage et de dynamiques visuelles. Il a donc une valeur patrimoniale propre, comme expression aboutie de l'art des jardins de la fin du XIX^{ème} siècle. C'est un parc composé sans artifice (pas de rocaille, de faux-bois, de rivière anglaise, ni de fabrique). Le seul élément bâti est la double serre du 19^{ème} siècle qui donne une valeur supplémentaire au parc.

- L'implantation topographique du château et de son parc est théâtrale : comme expliqué précédemment, l'ensemble occupe l'extrémité d'un coteau dont la ligne de crête s'affaisse doucement. Il est donc implanté au nord d'une ample plaine bordé par ce coteau formant croissant à l'est. Le château et le parc bénéficient ainsi de vues étendues sur la plaine des Monges. Compte tenu des orientations, ce paysage s'ouvre au sud il est donc presque toujours éclairé en contre-jour pour le spectateur situé au château. C'est un éclairage abondant et intéressant, qui estompe l'horizon urbain à l'autre bout de la plaine.

- Un autre point à souligner concernant cette implantation est le jeu d'échelles. Même si le parc est de dimension modeste, il se «dilata» grâce à ses vues étendues sur un paysage agricole, paysage «intemporel» qui est cohérent avec cette composition XIX^{ème} (même si ce n'est pas le paysage agricole de l'origine du parc)

En 2015, un bureau d'études de géomètres experts ont relevé les principales essences arborées présentes dans le parc. En plus des cèdres dont les silhouettes marquent le parc tant en vues lointaines qu'en vues rapprochées, il y a trois essences à noter, assez traditionnelles des parcs de la fin du XIX^{ème} siècle :

- les sophoras, en port libre et pleureurs ; la floraison vaporeuse de couleur claire et le feuillage léger des sophoras assurent un contraste fort avec la texture des cèdres (effet recherché, accentuation des profondeurs et des volumes).
- les féviers d'Amérique ; il y a des sujets assez jeunes qui peuvent être issus de sujets plus anciens.
- les micocouliers (essence très colonisatrice qui a pu se déplacer dans le parc).

Les essences plus traditionnelles comme les tilleuls et les marronniers restent très présentes dans ce parc paysager de la fin du XIX^{ème}. Les sujets les plus remarquables du parc du château ont un rôle déterminant par leurs essences, leurs ports, leur architecture et le rôle qu'ils jouent dans le cadrage du château et des vues. Les cèdres ont été plantés comme points d'appel des vues dans la plaine. Dans l'axe de l'entrée de la serre, un cèdre se dresse, de même que dans l'axe d'une ancienne allée. La préservation de ces axes de vues et de ces arbres est essentielle, ils font partie du projet original.

- . Partie ouest du parc : le boisement est dense et l'allée et la haie de buis sont visibles.

- . Le grand rond d'herbe est présent dans la cour dès 1950 malgré un rétrécissement progressif au profit d'allées élargies. Les «marges» de ce rond sont densément plantées ;

- . Côté Est, le parterre est encadré par deux allées au tracé souple

- . Dans la partie Est du parc, de larges couronnes se distinguent dans le couvert, signalant la présence d'arbres importants et âgés.

Relevé des végétaux - partie ouest et est du parc : Acer – Erable , Cedrus – Cèdre, Fraxinus – Frêne, Gleditsia - Févier d'Amérique, Taxus baccata –If, Koelreuteria – Savonnier, Celtis –Micocoulier, Aesculus –Marronnier, Magnolia, Populus – Peuplier, Platane, Quercus – Chêne, Robinier faux accacia, Sophora, Sophora pleureur, Tilia – Tilleul

Le parc comprend également des végétaux comme par exemple les robiniers faux-accacias qui ressemblent davantage à une recolonisation spontanée qu'à une composition paysagère. Nous trouvons aussi des arbustes principalement persistants et utilisés en isolés et taillés.

Launaguet comprend des Espaces boisés classés notamment au nord, au nord-est de la commune et sur la longueur de la plaine des Monges. D'après la carte forestière « Localisation de 32 types de formations végétales en France métropolitaine » publiée par l'IGN en 2018, les forêts de Launaguet sont essentiellement composées de chênes décidus purs, de feuillus purs en îlots et de landes. Les espaces boisés, arbres isolés et alignements d'arbres existants ont été classés afin de garantir leur conservation et leur protection. En lien avec Toulouse métropole, ces espaces représentent les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue en élaboration. Aussi, tout arbre abattu ou détérioré pour des raisons justifiées doit être remplacé.

Haies linéaires et arbres inventoriés et protégés

En 2019, la mairie de Launaguet a effectué un diagnostic sur son patrimoine arboré afin d'avoir une connaissance plus fine des arbres de compétence communale, d'optimiser et de donner de la cohérence à l'action du service espaces verts et du service urbanisme et environnement. Ce recensement s'intègre au projet plus général de concevoir une politique environnementale et paysagère durable basée sur la connaissance de son territoire avec l'objectif de prendre soin du bien-être des arbres, des habitants de la commune et du patrimoine naturel. Les données ont été intégrées sur une base de données et un géo-référencement de chaque entité est mis à jour régulièrement. En amont, un questionnaire a été réalisé auprès des Launaguétois pour connaître leur perception du patrimoine et le rôle de l'arbre en milieu urbain. 87 % des interrogés affirment qu'un élément devient patrimonial grâce à son histoire. 50% des habitants reconnaissent que les arbres et les espaces verts sont constitutifs du patrimoine et 83% pensent que les arbres contribuent à la beauté paysagère. 61% montrent un intérêt pour l'arbre et aimeraient davantage d'informations le concernant.

Ainsi, le Nord de la commune détient un patrimoine arboré préservé, marqué par la présence de petits bois privés et communaux, permettant l'établissement d'une biodiversité végétale importante. Il est possible de retrouver l'arbre sous différentes formations paysagères : les alignements, la haie, les bosquets et boisements, la ripisylve... Les plantations sont liées à l'Homme et entretiennent une histoire commune avec lui. Elles permettent aussi une meilleure intégration de ses aménagements.

De plus, en inventoriant les arbres hors forêt, les haies et les boisements et en permettant le développement d'une trame arborée urbaine favorable aux déplacements des espèces, nous pourrions les intégrer comme des éléments de la trame verte et bleue. Ces éléments pourront alors être inscrits dans les documents d'urbanisme en tant qu'éléments de paysage, espaces boisés classés ou zonages Naturels et Agricoles spécifiques.

Les continuités écologiques et espaces inconstructibles pour continuités écologiques
Nous avons défini des espaces stratégiques comme inconstructibles pour continuités écologiques (EICE) afin de les protéger pour la trame verte et bleue. Ces dispositions particulières en faveur de la qualité environnementale nous permettent de rendre inconstructibles des terrains cultivés ou des espaces non bâtis pour les protéger, exception faite des travaux d'entretien liés à leur gestion ou leur mise en valeur sont autorisés.



- Quelles sont les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité de votre territoire et quelles en sont les causes ?

Le transport routier

Située à la frontière et à 9 km à vol d'oiseau du centre de Toulouse, Launaguet jouxte le périphérique toulousain par sa pointe Sud. Le centre de la ville est traversé par une départementale structurante (D59 _ Chemin de la Palanque) qui fait le lien entre le périphérique toulousain, Toulouse Borderouge et les communes Nord. Un carrefour à feu structurant (Palanque/Combes/Nobles) est saturé en périodes de pointe du matin et du soir du fait de l'importance du flux de transit. Une seconde départementale permet de contourner le centre de la ville par l'Ouest : la D15 vers Toulouse Les Izards_ Route de Bessières. Les usages de la voiture sont difficilement maîtrisés et les modes de déplacement alternatifs à renforcer. A l'échelle de l'agglomération toulousaine ce sont 100 000 véhicules / jour qui circulent. La pollution due au trafic routier est importante. En 2019, 94,2% des ménages de la commune disposent d'au moins 1 voiture, dont 46,8% en ont 2 ou plus (INSEE, 2022). La commune est desservie par cinq lignes de transports en commun permettant l'accès à trois stations du métro toulousain, avec des difficultés pour accéder aux services situés sur les communes limitrophes (Aucamville, L'Union, etc.).

Transports de matières dangereuses

Ce risque concerne la commune sur les axes routiers structurants, et notamment sur les flux de desserte locale. Il résulte d'une situation de carrefour entre réseaux routiers importants sur lesquels transitent des trafics nationaux et internationaux (Route de Bessières). A ce jour, aucun accident n'a été déploré.

Augmentation de la population et pression urbaine

Malgré un tissu urbain très aéré présentant de nombreuses parcelles non bâties, la commune de Launaguet est caractérisée par une forte croissance démographique (+14,9%) entre 2013 (7817 habitants) et 2018 (8942 habitants) pour atteindre 9053 habitants en 2019. De 2008 à 2019, 1503 nouveaux logements ont été construits avec une moyenne de 137 logements par an. Entre 2011 et 2021, 21ha ont été consommés et artificialisés sur la commune (AUAT 2023, Panorama consommation d'espaces). Cette situation tend à la baisse avec la loi Climat & Résilience de 2021, avec une protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et un processus de densification et de renouvellement urbain qui sera favorisé dans le prochain PLUI-H de Toulouse métropole.

Le délaissement des terrains par les propriétaires (non entretenu)

10ha de terrains privés ont été délaissés par d'anciens agriculteurs partis en retraite. Ces parcelles laissées à l'abandon et en friche intensifient le risque d'incendies de la commune.

Le risque d'inondation et le risque sécheresse (voir ci-dessous)

- Connaissez-vous les vulnérabilités majeures de votre territoire et à venir du changement climatique (inondations, canicule et effet d'îlot de chaleur sèche, sécheresse, incendie, érosion littorale...)?

La commune de Launaguet a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde ainsi qu'un DICRIM afin de porter à la connaissance des habitants et des services communaux les risques majeurs de la commune, les réflexes à adopter, les moyens de préventions et les moyens de sauvegarde qui les concernent. Ce Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs de Launaguet (DICRIM) nous permet de réduire la vulnérabilité du territoire et des pressions sur la biodiversité et les habitants.

Les risques naturels

Une zone sensible du bassin Hers Mort - Girou, SAGE Hers More Girou 2016, la qualité physico-chimique des cours d'eau

L'ensemble du bassin Hers Mort – Girou est classé en zone sensible pour le phosphore. Par conséquent, Launaguet possédant une des stations les plus importantes du bassin (> 10 000 EH), a l'obligation d'un traitement poussé sur ce paramètre. Launaguet est donc une zone particulièrement sensible aux pollutions et se doit de réduire les rejets de phosphore liés.

L'Aléa retrait-gonflement des argiles : la commune de Launaguet est également concernée par l'aléa de retrait-gonflement. D'après la cartographie Info-terre du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), ce risque est faible sur l'ensemble de la commune, à l'exception du nord-est où l'aléa est moyen.

Le risque sécheresse

Le risque sécheresse concerne presque tout le territoire communal. Seuls des secteurs de plateaux moins argileux sont insensibles à ce phénomène. La commune de Launaguet a été reconnue de l'état de catastrophe naturelle avec des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016, en 2017, du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019 et enfin du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020.

De plus, d'après le Bulletin de situation hydrologique du bassin Adour Garonne, en mars 2023 le niveau des nappes des grands systèmes aquifères alluviaux de la Garonne amont et de ses principaux affluents dont dépend Launaguet est modérément bas. C'est le secteur le plus défavorable du bassin. Également, l'Hers-Mort est alimenté par la retenue structurante de la Ganguisse qui en juin 2023 n'est qu'à 46% de sa capacité de remplissage maximale.

Enfin, nous assistons à une recrudescence des signalements d'apparition anormale de fissures ou de mouvements de terrains de la part des propriétaires, notamment aux sortir de l'été. Certains arbres ont dû être supprimés en raison de leur sénescence et de leur incompatibilité avec le milieu urbain, avec des racines de surface ou un besoin d'eaux trop importants. Ces réalités ainsi que l'aléa retrait-gonflement amplifient le risque sécheresse et l'apparition d'îlots de chaleur.

Les effets d'îlots de chaleur

La commune de Launaguet possède des îlots de chaleur urbain avec des expositions persistantes non négligeables, d'après les données de l'Atlas climatique, objet de recherche collaborative entre Météo France, le Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoire (LISST), l'AUA/T et Toulouse Métropole en mai 2020, dans le cadre du projet MApUCE (Modélisation Appliquée au droit de l'Urbanisme : Climat urbain et Énergie). Selon la thermographie satellitaire de la captation infrarouge du satellite Landsat 8 en juillet 2016, les écarts de températures moyennes entre la commune et la végétation

limitrophe de la ville varient de -3°C dans les zones les plus fraîches (la plaine des coteaux) à +3°C dans les zones les plus chaudes et denses (cœur de ville et entrée de ville Route de Launaguet et Boulevard Henri Gaussen).

Selon la modélisation de l'îlot de chaleur urbain nocturne sur un scénario été du modèle TEB, Launaguet possède des zones à exposition négligeable, des zones à exposition non négligeable (+2 à +3°C) et des zones à exposition forte (+3 à 6°C°). L'Indice universel de confort thermique des données climatiques du CNRM et LISST en 2018 indique que la majorité du territoire communal n'est pas en stress thermique (Plaine des Monges et Nord-Est de la commune notamment) ou est en chaleur modérée basse et moyenne (Centre-ville et Sud communal). Seules deux zones du Sud relèvent d'une chaleur modérée haute.

C'est à ce titre que la commune de Launaguet a pour ambition de re végétalisation son territoire, ses écoles et l'espace public. La renaturation de la ville et la protection de la biodiversité permettent une optimisation réciproque entre la nature et l'urbain et une amélioration du cadre de vie. En captant l'eau à son point de chute, en captant du dioxyde de carbone, en améliorant le confort thermique de l'espace et en préservant et recomposant des corridors écologiques, la lutte contre les îlots de chaleurs permettra d'accroître la résilience de notre commune et la lutte contre le réchauffement climatique. La mise en place de la végétalisation urbaine participe à la préservation d'espèces végétales locales et adaptées au territoire. On peut aussi noter la reconquête du béton par les aménagements comestibles à l'image de la guerilla gardening. C'est ainsi une agriculture urbaine multifonctionnelle qui regroupe de nombreuses pratiques et qui pourra investir de nombreux lieux : les rues, les murs, les trottoirs, les parcs, les champs et les jardins urbains publics et privés (arboriculture, éco pâturage, etc).

Le Risque inondation: Le risque d'inondation par débordement a été étudié et un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) a été établi en 2007. 30% du territoire communal est concerné, concernant majoritairement des zones non construites. Le risque inondation concerne ainsi majoritairement les zones naturelles telles que la plaine des Monges, et des zones à vocation agricole. Le risque d'inondation sur Launaguet est dû aux cours d'eau d'importances diverses qui la traversent, tels que l'Hers-Mort, le ruisseau de Carles et le ruisseau de la Pichounelle. L'aléa inondation caractérise les phénomènes de débordement de l'Hers-mort et des ruisseaux de Carles et de la Pichounelle.

Les crues ayant marquées la mémoire collective au XXe siècle sont celles de Février 1952 et Mars 1971. La Plaine des Monges, en rive droite de l'Hers a été submergée sous plus d'un mètre d'eau en 1952. En Mars 1971, le secteur de la STEP et la rive droite en aval de la route de Bessières ont été submergés par les eaux de l'Hers (lame de l'eau de près de 50cm d'après les relevés des laisses de crue). Il s'agit des zones dans l'emprise de la zone inondable des crues historiques de 1952 ou 1971 hors de la zone de la crue centennale modélisée suite aux travaux de recalibrage réalisés dans le lit mineur de l'Hers. Ces zones sont représentées à titre informatif et conservent éventuellement leur caractère inondable pour des crues d'occurrence plus faible que la centennale (cure de référence du PPR dans le cas de l'Hers-Mort).

Depuis, d'importants travaux de recalibrage de l'Hers ont été effectués et aucune crue ayant provoqué des débordements significatifs n'a été recensée, même si la Pichounelle a débordé dans l'ancienne plaine inondable de l'Hers. Il n'existe aucune étude hydraulique disponible sur ce ruisseau. Son champ d'inondation est englobé dans celui de l'Hers-Mort défini pour la crue de référence, l'aléa lié à ce dernier étant très certainement prépondérant.

Le ruisseau de Carles a quant à lui débordé plusieurs fois sans provoquer de dégâts significatifs du fait de la seule présence de cultures dans sa plaine d'inondation. Des études et analyses ponctuelles ont montré la nécessité de réaliser des ouvrages de

rétenion en amont de la partie urbanisée. L'absence de données précises concernant la topographie nous a conduit à classer les zones riveraines du Carles en zone d'aléa faible. Dans la liste des arrêtés de catastrophes naturels, les événements de ces dernières années qui se sont déroulés sur la commune sont : Inondations et coulées de boue : 07/08/1988 ; Inondations et coulées de boue : 10/06/1993 ; Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : du 25/12/1999 au 29/12/1999.

La cartographie de l'aléa d'inondation pour les affluents de l'Hers-Mort repose sur une approche prenant en compte les études hydrauliques existantes, les reconnaissances de terrain et l'approche hydrogéomorphologique. Des zones exposées à un aléa faible sont définies sur des secteurs pour lesquels il n'existe pas d'information disponible (absence d'étude hydraulique ou de levé topographique). L'approche de terrain et l'analyse hydrogéomorphologique laissent supposer l'inondabilité de la zone mais la topographie locale très peu marquée ne permet pas de préciser l'aléa. Toutefois, au regard des débits de crue estimés et de la topographie locale, il est considéré que les hauteurs d'eau sont inférieures à 50 cm et les vitesses d'écoulement faibles.

Ainsi, différentes zones d'aléas ont été définies. Les suivantes peuvent exercer des pressions sur la biodiversité :

- **Zone naturelle** : Lieux-dits « Les Monges », « La grande Rivière », « Les quintagnes » : aléa faible et zone de crue historique : Débordements provenant de la Pichounelle et de l'Hers mort en rive droite sur la plaine des Monges avec des hauteurs d'eau inférieures à 50 cm
 - **Zone naturelle et habitat** : Lieux-dits « Las Clotos » et « Au Pont » : aléa faible et zone de crue historique : Zone de crue historique de l'Hers Mort avant les travaux de recalibrage. Quelques débordements en rive droite pour la crue centennale par l'aval (secteur du Grand Déposit) remontant jusque dans les lotissements de l'Impasse du Déposit
 - **Zone naturelle, zone d'activités et STEP** : Lieu-dit « Le Grand déposit » : aléa faible à moyen : Zone d'écoulement des crues de l'Hers (retrouvant sa vallée originelle). Débordements au niveau de la STEP, remontant jusque dans la zone d'activités du Grand Déposit, avec des hauteurs d'eau inférieures à 1 m
 - **Zone agricole et habitat dispersé** : lieu-dit « La Grande Pièce » et « Carles » : Plaine d'inondation du ruisseau de Carles. Secteur situé au Nord du lit situé dans un point bas entre l'ancien et le nouveau lit.
- Enfin, la commune est également sujette aux inondations par ruissellement.

Rupture de barrage : La commune de Launaguet serait concernée par l'onde de submersion qui résulterait de la rupture du barrage de l'Estrade, implanté sur la Ganguise, à 13 km de Castelnaudary dans l'Aude, mis en eau depuis 1979. Ce barrage est situé à 50 km de Launaguet. Les simulations ont permis d'estimer à 6 heures et 2 minutes les premiers effets de la vague d'inondation, dont le débit maximal serait atteint 9 heures et 26 minutes après la rupture du barrage. Le débordement serait alors à 3 m au-dessus des berges de l'Hers. Il s'agirait d'une élévation du niveau de l'eau très supérieure aux plus fortes crues naturelles.

Les risques technologiques :

La commune n'est pas concernée par un risque technologique en particulier. Aucun PPRT ne vient à s'appliquer sur le territoire communal.

Risque nucléaire

Le risque nucléaire concerne également la commune de Launaguet avec l'implantation de la centrale Golfech à moins de 100km de la commune. Ce risque est recensé dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de Launaguet (DICRIM) avec



la mise en place d'un plan iode et avec une distribution de pastilles d'iode stable dans deux lieux communaux pour prévenir des risques de cancers, notamment chez les enfants, les personnes de moins de 40 ans et les femmes enceintes.

6. Votre collectivité a-t-elle voté une/des délibération(s) en faveur de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Mise en place d'un plan de gestion sur une zone humide (plan de compensation conclue avec le Groupe LATECOERE).

La prise d'un arrêté Biotope sur ce même site

2. AXE 1 - S'organiser et établir des partenariats :

1- La collectivité prend-elle en compte la biodiversité de manière transversale au sein de ses différents services ?

Oui, réalisé

**Précisez votre réponse :**

La collectivité essaie de prendre en compte la biodiversité de façon transversale et bien que des efforts soient encore à fournir.

Le service urbanisme et environnement mène une réflexion globale sur le thème de la biodiversité en lien avec les représentants élus et M. le Maire dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H. Nous souhaitons que la biodiversité soit protégée et prise en compte pour le développement durable de notre commune et la protection des espèces floristiques et animales.

Également, la biodiversité est incluse dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. Nous demandons à chaque promoteur et constructeurs d'introduire plus d'espaces de pleine terre et d'arbres qu'ils n'en ont l'obligation. Nous faisons en sorte d'aborder la notion à chaque rendez-vous pour la valoriser et la maximiser. Aussi, nous mettons à disposition des terrains communaux pour l'implantation de ruches d'apiculteurs.

Au même titre, le CLAS, le service enfance jeunesse, le service jeunes, les écoles élémentaires et maternelles et les ALAE. tous en lien les écoles, sont invités à participer aux événements à thématiques environnementales, afin de sensibiliser les enfants aux enjeux de la biodiversité et de construire avec eux une éducation écologique. Nous leur proposons en ce sens la récupération d'objets et de matériaux usés, des opérations de nettoyage des rues, leur participation, en lien avec les enseignants, aux actions de transhumance et à la Fête de la nature, organisés annuellement. Nous leur proposons de surcroît des expositions adaptées (par exemple les kits pédagogiques proposés par le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement) et des temps pédagogiques avec la participation d'acteurs externes à la mairie. L'ALAE et les enseignants sont en outre sensibilisés à la pratique du vélo et au jardinage/ potagers qu'ils intègrent dans leurs pratiques de sports et de loisirs.

Les services restauration-entretien mettent en œuvre de la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets en collaboration avec le personnel des cantines, le service animation et Toulouse métropole. Ils participent au projet de végétalisation des cours d'école et réfléchissent conjointement avec les élus à la mise en place de compostages.

Les services restauration-entretien ainsi que la commission économie portent des projets de soutien aux filières locales et d'économie sociale et solidaire.

Les services techniques sont associés aux discussions portant sur des sujets environnementaux. Le service espaces verts s'est engagé à repenser ses pratiques de gestion avec l'objectif de préservation de l'environnement et de la biodiversité : il a obtenu le label « première feuille » délivré par la FREDON Midi Pyrénées et a élaboré une démarche de gestion différenciée des espaces verts et l'intégration de plantes moins consommatrices d'eau.

Les services bâtiments et espaces verts sont également parties prenantes des projets de végétalisation des écoles et de la ville. Le chantier d'insertion sera aussi intégré à ces projets.

De plus, le service bâtiments et le service environnement collaborent à la réflexion autour des questions énergétiques des bâtiments et sur la mise en place de panneaux photovoltaïques. La communication entre les deux services est primordiale lors de travaux à réaliser : le service bâtiment prend acte des recommandations du service environnement pour limiter l'impact sur l'environnement et la biodiversité.

Le service voirie est également contributeur et a ainsi mis en place un plan d'économies d'énergie et d'extinction de l'éclairage public nocturne pour le bien-être des espèces animales et pour limiter la pollution lumineuse. Sur ce sujet, la police municipale a été consultée. Elle intervient en parallèle sur les problématiques de dépôts sauvages, pour la mise en œuvre des projets d'éco pâturage et sur d'autres projets en lien avec la biodiversité.



Le service culture et patrimoine élabore avec le service environnement la journée nature, pour y intégrer des spectacles en lien avec les sujet d'écologie, ainsi que des ateliers de la commission culture et du quai des savoirs. Au même titre, ce service participe à la valorisation du patrimoine bâti ainsi que du patrimoine naturel.

Le service communication est aussi mis à contribution pour la sensibilisation et la communication sur les sujets environnementaux.

Aussi, les questions sur l'eau, sur le risque inondation et le risque sécheresse font l'objet de réunions collectives à destination de tous les services, afin d'informer, de prévenir et de prendre des décisions relatives à ces enjeux de façon collégiales.

Enfin, chaque service est tenu informé des sujets environnementaux par le biais d'une messagerie commune. Ils sont invités aux événements.

Nous débutons de même les réflexions pour mettre en œuvre un plan papier à destination de tous les services.

2- La collectivité propose-t-elle un accès à des formations pour une montée en compétence de ses agents sur le sujet de la biodiversité ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Les agents de la commune de Launaguet n'ont pas bénéficié de formations particulières sur les sujets de la biodiversité. Ils peuvent en outre participer aux réunions, aux colloques et aux journées organisés par d'autres structures (Toulouse métropole, département Haute-Garonne, AUAT, CAUE, diverses associations et structures) afin d'être maintenus informés des actualités et des enjeux environnementaux.

3-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité associe-t-elle d'autres acteurs pour l'identification et la mise en œuvre de démarches de préservation et de restauration de la biodiversité, de lutte contre les atteintes à la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Associations naturalistes et/ou de protection de l'environnement, Syndicat de bassin versants, Collectivités voisines et autres collectivités, Bureaux d'études spécialisés en écologie, Habitants / public scolaire, Organismes fonciers de type SAFER / EPF (par convention par exemple), Autres

Si "autres", précisez :

Le CAUE et l'AUA/T de Toulouse sont consultés régulièrement. Ils ont par exemple participé à l'étude du projet "Cœur de ville" de la commune dans lequel ils ont intégré la plaine des Monges.

Aussi, l'agence de l'eau Adour-Garonne a mené une étude sur les zones humides de la collectivité.

L'Association Communale de Chasse Agréée de Launaguet participe à la préservation de la biodiversité.

3-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle d'associer d'autres acteurs pour l'identification et la mise en œuvre de démarches de préservation et de restauration de la biodiversité, de lutte contre les atteintes à la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Premier choix

Si "autres", précisez :

Nous souhaitons et avons besoin d'associer de nouveaux acteurs environnementaux de la commune.

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, nous projetons de contacter des organismes fonciers tels que la SAFER pour bénéficier de leur expertise, considérer l'avenir des parcelles ENAF de la commune et potentiellement accueillir de nouveaux agriculteurs. Nous allons au même titre contacter le conseil agricole de Toulouse métropole et associer des agriculteurs aux discussions.

De plus, nous allons organiser un rendez-vous avec le collectif d'associations EDENN engagé pour une agriculture durable, l'inclusion des personnes et la protection de la biodiversité. Nous souhaitons à terme être en mesure de leur proposer différentes actions et/ou de favoriser leur implantation sur le territoire communal.

Enfin, nous souhaitons recenser la biodiversité de la commune de façon plus large. A ce titre, l'Atlas de la biodiversité communal est envisagé. Nous contacterons les partenaires adéquats à ce sujet, ainsi que l'INPN pour exploiter leurs données de façon adéquate.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [3-1] et les actions en projet [3-2] :

La continuité des actions pour la biodiversité nous semble importante.

Les progrès à réaliser concernent surtout une complémentarité des actions que nous menons déjà avec celles que nous voulons mener. Nous devons rester attentif aux décisions communales pour qu'elles préservent au mieux la biodiversité dans chacun de ses projets. Les différents agents sont sensibles aux questions et aux enjeux qui se posent dans ce contexte de transition durable. Il nous faut poursuivre ce travail collaboratif.

Proposer des formations pourrait être un plus qu'il nous faudra considérer.

Il serait aussi intéressant de progresser sur la connaissance des espèces animales et végétales qui peuplent la commune dans son ensemble afin de sensibiliser au mieux les agents et les habitants. Cela nous permettra également de mieux connaître la qualité des espaces naturels qui composent la commune. Nous pourrions aussi nous rapprocher de botanistes agronomes ou naturalistes pour développer ces connaissances, tout en poursuivant nos partenariats avec des associations (Collectif micro-forêt, APA, Toulouse en transition, ...) en leur proposant de s'engager sur de nouveaux projets.

Au même titre, intégrer des acteurs en lien avec l'agriculture nous permettra de favoriser les connaissances des agents et de penser au mieux la préservation des espaces, pour mettre en valeur les services rendus par les habitats naturels et les pratiques agro-écologiques.

De plus, nous souhaitons mettre à jour un dossier qui recense les différents points d'intérêt de Launaguet du point de vue biodiversité. La mise en place, encore non actée, d'un Atlas sur la biodiversité de la commune participerait à cette contextualisation des données pour leurs mises en valeur.

Enfin, nous menons déjà un travail collaboratif avec différentes associations de la commune et du département. Ces dernières s'associent à nous lors des journées de la nature organisées chaque année dans la commune. Nous travaillons aussi avec elles pour qu'elles puissent déployer au mieux leurs connaissances et la sensibilisation auprès du public. C'est le cas par exemple des Jardins familiaux de Launaguet, du Club de Protection de la Nature la Chevêche, le service jeunes, l'AMAP, etc. Nous faisons en sorte de partager au mieux nos différents réseaux pour toucher un plus large public et pour construire une identité organisationnelle commune dans un processus dynamique de construction de sens. L'enjeu est de conserver ces relations pour favoriser la coordination et la création de nouvelles connaissances.



4-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité prend-elle en compte la biodiversité dans ses démarches politiques et sociales ?

Oui

Si "oui", précisez :

Renforcement des espaces verts dans les quartiers d'habitats sociaux, collectifs..., Plan, stratégie ou schéma biodiversité, Plan climat air énergie territorial, Plan de déplacement urbain, Recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts...)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

4-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de prendre en compte la biodiversité dans ses démarches politiques et sociales ?

Oui

Si "oui", précisez :

Plan, stratégie ou schéma biodiversité, Renforcement des espaces verts dans les quartiers d'habitats sociaux, collectifs..., Recours à des associations d'insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts...)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [4-1] et les actions en projet [4-2] :

Nous envisageons de faire participer le chantier d'insertion de la mairie de Launaguet plus régulièrement sur des projets en lien avec la biodiversité. Nous voulons par exemple les faire participer à la végétalisation des cours d'école et potentiellement au projet de végétalisation de la ville pour lutter contre les îlots de chaleur.

Aussi, au sein de notre PLUI-H, nous souhaitons augmenter le pourcentage de pleine terre obligatoire à destination des aménageurs, avec des logements sociaux intégrés aux projets de construction. Nous envisageons pareillement de proposer des projets de constructions en 100% social. Ces derniers bénéficieront de la même qualité environnementale.

5- Quels sont les moyens de police dédiés à de l'environnement ?

Police municipale, Police rurale (garde champêtre)

Si "autres", précisez :

Service urbanisme, affaires juridiques et environnement

Service espaces verts

Commission environnement, développement durable et transition écologique

Un garde particulier de l'Association Communale Chasse Agréée (ACCA) mandaté par la fédération de chasse fait régulièrement des repérages pour prévenir de vandalisme ou de dépôts sauvage dans les espaces naturels de la commune, notamment dans la plaine des Monges et sur les Cotteaux.

6- Sur quels types d'intervention souhaitez-vous concentrer l'activité de ces moy police ?

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets, Lutte contre les travaux non autorisés en zone naturelle ou agricole (permis de construire, cabanisation, autorisations de défrichement...), Lutte contre la pollution des milieux aquatiques et zones humides, Lutte contre le braconnage d'espèces protégées

Si "autres", précisez :

Non communiqué

3. AXE 2 - Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques

7-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité intervient-elle dans la gestion des espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

En régie, Par délégation auprès d'un opérateur spécialisé (association, conservatoire d'espaces naturels, syndicats de rivière, entreprises, etc), Autres

Si "autres", précisez :

Dans le cadre des mesures compensatoires et du plan de gestion de la mare des fourragères, le bureau d'études spécialisé Écotone intervient pour surveiller, contrôler, évaluer et proposer des actions, en lien avec la Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

7-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle d'intervenir dans la gestion des espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

En régie, Par délégation auprès d'un opérateur spécialisé (association, conservatoire d'espaces naturels, syndicats de rivière, entreprises, etc)

Si "autres", précisez :

Bureau d'études spécialisé Écotone

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [7-1] et les actions en projet [7-2] :

La collectivité intervient dans la gestion des espaces naturels. D'années en années et de projets en projets, la charge de travail qui incombe aux services espaces verts est majorée. Le projet de végétalisation des cours d'école puis du futur projet de revégétalisation de la ville, ainsi que certains projets en cours de réflexion pour la mise en place du prochain PLUI-H (création potentielle d'un parc) sont des missions qui s'ajouteront aux tâches qui incombent aux services verts. Certains projets de désimperméabilisation et de re végétalisation sont également prévus en régie par les services techniques. De plus, le document d'urbanisme en cours d'élaboration avec Toulouse métropole classera de nouveaux arbres. Les services de la mairie auront à leur charge la surveillance, la protection et le suivi des nouveaux espaces naturels classés.



8- La collectivité contribue-t-elle à la gestion des populations d'espèces végétales animales exotiques envahissantes ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Nous avons en l'état quelques difficultés pour le recensement des espèces exotiques envahissantes. Cependant, le Club de Protection Nature la Chevêche de Launaguet et le service espace vert de la commune indiquent qu'aucun espace n'a été impacté par la prolifération d'une de ces espèces.

Cependant, nous sommes tout de même confronté à différents besoins de traitements, notamment contre le paysandisia archon, la pyrale du buis et par des cas de chenilles processionnaires.

A l'avenant, nous prévoyons d'organiser des réunions de sensibilisation proposées par l'ARS, notamment au sujet de l'ambroisie.

9-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité a-t-elle mis en place des mesures de restauration/renaturation d'espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

Restauration de milieux humides (reconnexion aux cours d'eau adjacents, suppression de drainage, entretien de l'ouverture des milieux par des techniques douces (ex. éco-pâturage), etc.), Restauration de mare, Restauration et entretien d'une mosaïque de paysages milieux ouverts/milieux fermés (bénéfique pour la biodiversité et lutte contre l'impact des incendies), Restauration de milieux terrestres (landes, forêts, prairies sèches, etc)

Si "autres", précisez :

Renaturation d'un site par la plantation d'une micro forêt (plantation de 1000 arbres sur 400 mètres carrés)

9-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des mesures de restauration/renaturation d'espaces naturels ?

Oui

Si "oui", précisez :

Préservation de milieux terrestres tels que les vieilles forêts, Restauration de milieux humides (reconnexion aux cours d'eau adjacents, suppression de drainage, entretien de l'ouverture des milieux par des techniques douces (ex. éco-pâturage), etc.), Restauration de cours d'eau (création de berges en pentes douces, réouverture d'un cours d'eau, création de méandres, installation de zones refuges pour la faune aquatique, restauration de ripisylves etc.)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [9-1] et les actions en projet [9-2] :

La loi climat et résilience en lien avec l'élaboration du PLUi-H en cours nous donne l'occasion de nous positionner dès 2025 sur la préservation des milieux terrestres.

Le projet de re végétalisation de la ville et des cours d'écoles nous permettra de réfléchir aux zones à renaturer pour limiter les îlots de chaleur.

Nous allons aussi retirer le ponton de la mare des Fourragères afin d'essayer de limiter son accès et la fréquentation de cet espace naturel et préservé, en lien avec le bureau d'études Écotone. Le retrait du ponton permettra de limiter les déchets jetés dans cet espace protégé.

10-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des mesures de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme qui s'appliquent à son territoire (SCoT, PLUi, PLU) ?

Oui

Si "oui", précisez :

Délimitation locale des réservoirs de biodiversité, Classement EBC (Espace Boisé Classé) et alignement d'arbres, Classement d'arbres remarquables et/ou exceptionnels, Emplacements réservés pour la création d'espaces verts ou continuités écologiques, Protection des milieux aquatiques et des zones humides, Autres

**Si "autres", précisez :**

Des Emplacements Réservés (ER) font l'objet de zonages pour le futur aménagement de pistes cyclables, notamment le long de l'Hers. A ce titre, nous limiterons les potentielles incidences en maintenant un espace minimal nécessaire à la biodiversité et sa préservation pour concilier le développement cyclable et piéton et la protection de l'environnement. Aujourd'hui, toute construction doit être implantée à une distance minimale de 5 m par rapport aux hauts de berges conformément au SAGE Hers-Mort. Cette règle d'urbanisme concerne toutes les berges des cours d'eau de la commune. De plus, la commune avait mis en place dans le cadre de la création du PLUI 2019 deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : en particulier le site des Graves, limitrophe aux communes d'Aucamville et de Toulouse, proche des espaces naturels de l'Hers et de la plaine des Monges. Les enjeux et objectifs de cette OAP étaient de composer l'espace, mettre en cohérence les différents besoins et protéger les éléments naturels et patrimoniaux. Ici, nous avons souhaité valoriser le paysage et renforcer les continuités écologiques, la parcelle étant composée de petits boisements, d'arbres remarquables d'agrément de grand développement et de bosquets, tel que le bosquet entourant le 258 chemin des Izards. Nous avons protégé ce secteur paysager, en continuité de et plus loin la plaine des Monges afin de créer des liens entre cette entité paysagère et les espaces à enjeux écologiques. Un nouveau chemin d'accès à l'Hers, en continuité d'une piste cyclable, a été aménagé en conservant la trame paysagère de base. Cette piste cyclable nous permet de désenclaver la zone en favorisant la création de "raccourcis" dans la ville et les modes doux. Également, le site comprend des espaces réservés aux activités économiques : nous avons pu y interdire les fonctions productives et de logistique lourdes engendrant des pollutions visuelles, olfactives et acoustiques. Les espaces partagés du projet immobilier Les Graves, en plus de ces éléments, doit intégrer au sud du site un espace ouvert et paysager dans la continuité des boisements privés du chemin des Izards et en connexion avec la trame verte existante. Concernant les logements, ils bénéficient d'espaces extérieurs. En maison ou en rez-de-chaussée, ils sont composés de vrais jardins en pleine terre s'inscrivant dans le paysager existant du site ainsi que des « jardins de devant » offrant un espace de transition entre l'espace collectif ou public et l'espace privé du logement. Des principes d'insertion dans le tissu urbain environnant étaient définis pour un réaménagement des espaces public par la création d'espaces végétalisés paysagers pour assurer une transition visuelle entre l'habitat existant, les activités et les nouvelles constructions. Nous souhaitons également qu'ils servent à la continuité des espaces biologiques perméables. Le risque d'inondation était pris en compte à travers des obligations de limitation de l'imperméabilisation des sols par des aménagements permettant l'infiltration de l'eau et le maintien d'espaces de pleine terre. Le confort climatique également avec la prise en compte des vents dominants et de la courbe du soleil pour les nouvelles constructions et l'aménagement de l'espace public. L'emploi de matériaux réfléchissant et clairs sur les revêtements de sols et de façades pour lutter contre les îlots de chaleur, l'emploi d'équipements adaptés dans l'aménagement des espaces ouverts par une végétation dense pour protéger des vents et créer de l'ombre; favoriser le développement d'énergies renouvelables ainsi qu'une orientation des logements pour qu'ils bénéficient au mieux de la lumière naturelle. Ainsi, les OAP sont des outils au service de la collectivité et de son projet de protection environnementale, de création de corridors écologiques et de bien-être de ses habitants. Aujourd'hui, cet OAP n'a plus de portée juridique (car période de RNU).

10-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des mesures de préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme qui s'appliquent à son territoire (SCoT, PLUi, PLU) ?

Oui

**Si "oui", précisez :**

Orientations d'aménagement et de programmation spécifique à la biodiversité de la nature en ville, la trame verte et bleue, Intégration d'objectifs chiffrés de maîtrise ou de réduction de l'artificialisation des sols, Préconisation de plantations d'essences végétales adaptées aux conditions locales, Délimitation locale de la trame verte et bleue sur le plan de zonage

Si "autres", précisez :

En lien avec Toulouse Métropole, nous sommes en réflexion pour le projet du Grand parc de l'Hers. Le rôle de ce Grand Parc de l'Hers, de part et d'autres des 2km de l'Hers concernés dont Launaguet fait partie, est multiple. Il sera un outil nous permettant de protéger, restaurer et mettre en œuvre la gestion des espaces naturels qui l'entourent. L'enjeu est de préserver sa biodiversité ainsi que d'aider à l'arbitrage des projets d'infrastructures au regard des enjeux environnementaux qui le concernent avec ses alentours.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [10-1] et les actions en projet [10-2] :

Dans le cadre du PCAET et du PLUIH 2019 annulé, nous avons développé des outils de protection de la TVB avec la mise en place de Zones naturelles et agricoles, des EBC (Espace Boisé Classé), des EVP (Espace Vert Protégé), des EICE (Espace Inconstructible pour Continuité Écologique) et des secteurs de biodiversité, tout comme des OAP détaillées sur les objectifs d'aménagements paysager et environnemental de certaines parcelles. Sur Launaguet, nous avons protégé un large corridor le long de l'Hers-Mort en classement NS (naturelle stricte) afin de protéger les abords du réseau hydrographique. Les berges de l'Hers préservent une faune intéressante comme hérons, canards sauvages, mouettes... Au niveau de la flore, on y trouve des acacias, des peupliers, des frênes... Ces zones seront maintenues dans le zonage du PLUI-H 2025. L'Hers est considéré dans la trame verte et bleue de Launaguet et de Toulouse Métropole comme un "cours d'eau emblématique et identitaire à préserver et à valoriser". Le projet du Grand Parc de l'Hers toujours en réflexion permettra de restaurer l'Hers et prendre soin des berges. Nous avons des corridors mixtes à restaurer et d'autres à préserver: la coulée verte du ruisseau de Carles est un corridor mixte à préserver, la coulée verte de la Pichounelle est un corridor mixte à restaurer. Ces deux sous trames de la trame Verte forment un cercle entourant les limites communales nord, redescendant et remontant par la Plaine des Monges en continuités écologiques.

Également, les Emplacements réservés à la mise en place de pistes cyclables font et feront l'objet d'implantation de nouvelles haies pour le déplacement des animaux et pour limiter l'impact sur la trame bleue.

Nota Bene - liens utiles

Non communiqué

11-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la trame noire en réduisant la pollution lumineuse ?

Oui

Si "oui", précisez :

Extinction de l'éclairage sur tout ou partie de l'espace public, Limitation des temps d'allumage de l'éclairage public, Modification de l'orientation de l'éclairage (vers le sol et plus ciblé), Utilisation de lampes aux températures de couleurs préservant la santé humaine et la biodiversité



Si "autres", précisez :

Non communiqué

11-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre des actions de préservation ou de restauration de la trame noire en réduisant la pollution lumineuse ?

Oui

Si "oui", précisez :

Extinction de l'éclairage sur tout ou partie de l'espace public, Modulation des niveaux d'éclairage, Limitation des temps d'allumage de l'éclairage public, Modification de l'orientation de l'éclairage (vers le sol et plus ciblé), Utilisation de lampes aux températures de couleurs préservant la santé humaine et la biodiversité

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [11-1] et les actions en projet [11-2] :

Nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre de la préservation et de restauration de la trame noire avec le Syndicat Départemental d'Électrification de la Haute Garonne (SDEHG). En 2022 il a été délibéré de nouveaux horaires de coupures nocturnes, de minuit à 06h00 afin de lutter contre la pollution visuelle et de préserver l'environnement et la biodiversité. Cette modification concerne toutes les routes à la charge de la communes, exception faite des routes métropolitaines (grands axes et ex routes départementales). De plus, après la création de la voie verte M59 Route de Fonbeuzard entre la rue Charles Ayguesvives et l'entrée de Castelginest, nous avons procédé à l'installation d'un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Nous poursuivons cette démarche.

12-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des actions concrètes de préservation ou de restauration de la trame verte et bleue ?

Oui

Si "oui", précisez :

Plantation de haies en milieu ouvert ou semi-ouvert, Renaturation de berges, restauration de ripisylves et zones humides, Connexion d'espaces verts urbains entre eux et avec les espaces de nature environnants

Si "autres", précisez :

Nous avons planté avec l'Association Paysages d'Autan et les riverains de la parcelle une micro-forêt afin d'améliorer le stockage de carbone, la circulation et la création de nouveaux espaces de vie des animaux ainsi que pour lutter contre le réchauffement climatique et le phénomène d'ilots de chaleur sur notre commune. Elle est composée de 1000 arbres de 18 espèces locales différentes.

12-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des actions concrètes de préservation ou de restauration de la trame verte et bleue ?

Oui

Si "oui", précisez :

Plantation de haies en milieu ouvert ou semi-ouvert, Connexion d'espaces verts urbains entre eux et avec les espaces de nature environnants, Plantation de strates végétales complètes et connectées (herbacées, arbustives, arborées)

**Si "autres", précisez :**

Nous souhaitons planter une nouvelle micro-forêt au Sud de Launaguetois en suite de la réussite de la première micro-forêt plantée. Nous pensons qu'il est important de favoriser ce type de milieu pour améliorer la circulation de la faune, de favoriser l'habitat des insectes et des plantes et de ramener de la fraîcheur au sein de l'espace urbanisé.

De plus l'Hers est aujourd'hui considéré dans la trame verte et bleue de Launaguetois et de Toulouse Métropole comme un "cours d'eau emblématique et identitaire à préserver et à valoriser". Le projet du Grand Parc de l'Hers toujours en réflexion permettra de restaurer l'Hers et prendre soin de ses berges actuellement non prises en charge. Nous avons des corridors mixtes à restaurer (le long de l'Hers) et d'autres à préserver (le long des Ruisseau de Carles et du ruisseau Pichounelle).

Également, les Emplacements réservés à la mise en place de pistes cyclables font et feront l'objet d'implantation de nouvelles haies pour le déplacement des animaux et pour limiter l'impact sur la trame bleue.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [12-1] et les actions en projet [12-2] :

Nous souhaitons planter une nouvelle micro-forêt au Sud de Launaguetois, suite à la demande de certains habitants et à la réussite de la première micro-forêt plantée. Aussi, à mesure du développement de pistes cyclables, nous replantons des haies tout le long en partenariat avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan qui nous accompagne dans ces démarches. Nous réaliserons également le suivi et l'évaluation des plantations effectuées, telles que la micro-forêt et les haies.

Enfin, notre projet de re végétalisation de l'espace public participera au maintien de la biodiversité. Également, la protection d'Espaces Naturels, agricoles et forestiers nous incite à réfléchir à un nouveau projet agricole et naturel afin de préserver les services rendus par la nature et de participer à la dynamique d'une transition agricole longue et en cours.

De plus, le projet du Grand Parc de l'Hers toujours en réflexion permettra de restaurer l'Hers et prendre soin de ses berges actuellement non prises en charge. Nous avons des corridors mixtes à restaurer (le long de l'Hers) et d'autres à préserver (le long des Ruisseau de Carles et du ruisseau Pichounelle).

4. AXE 3 - Intégrer la biodiversité dans l'aménagement**13- La collectivité a-t-elle une stratégie foncière pour maîtriser l'artificialisation* et préserver ses sols vivants ?**

Oui, réalisé



Précisez votre réponse :

La commune de Launaguet a en effet une stratégie foncière pour maîtriser l'artificialisation et préserver ses sols vivants : celle-ci passe par ses documents d'urbanisme et son travail de réflexion en amont pour l'aménagement du territoire. Cependant, suite à un pic d'artificialisation de la commune entre 2016 et 2017 (42 593m²), le nombre de m² artificialisés à destination de l'habitat, des activités ou de zones mixtes a nettement baissé (6 959m² entre 2018 et 2019 / 13 222m² entre 2019 et 2020). Entre 2009 et 2019, ce sont 334 379m² de nouvelles surfaces artificialisées notamment pour de l'habitat, soit 4,1% de la surface communale (33,4ha/709ha). Ces données proviennent des données de l'Observatoire national de l'artificialisation de 2021, Cerema. D'après le SDES Corine Land Cover, en 2018 la superficie artificialisée de Launaguet est de 50,8%.

Aujourd'hui, la commune en construction du futur PLUI-H de Toulouse Métropole est attachée à la protection de ses zones à valeurs environnementales et de ses paysages, ainsi qu'à leur mise en valeur. Nous sommes en cours d'élaboration de notre carte ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, loi climat et résilience 2021) qui deviendront inconstructibles dès la mise en application du PLUI-H en 2025, et sur lesquels nous actons des sursis à statuer en cette période de RNU (Règlement National d'Urbanisme). Les permis de construire se voient également octroyés d'une obligation de conservation d'un seuil de 30% d'Espaces Verts sur l'unité foncière, seuil qui pourrait augmenter au PLUI-H 2025. Aussi, la perspective de ce PLUI H 2025 élaboré avec Toulouse métropole fait actuellement valoir une baisse du besoin d'accueil de nouveaux habitants, c'est à dire un besoin de construction en baisse. Nous tentons d'hors et déjà de valoriser ces nouvelles tendances aux promoteurs et habitants afin de proposer une nouvelle conception de l'espace urbain, plus respectueuse de l'environnement et de ses sols.

La volonté des élus de la commune va dans le sens de la loi climat et résilience en souhaitant stopper la consommation de nouveaux espaces tout en préservant des zones non bâties et/ou naturelle dans l'enveloppe urbaine.

Aussi, nous projetons de mener un diagnostic des îlots de chaleur de la commune, dans le but de construire un projet de re végétalisation de l'espace urbain communal, notamment sur les parcelles les plus chaudes et sur celles en risque de sécheresse intensifié. Nous identifierons également les parkings privés bétonnés qui participent à ces îlots pour éventuellement engager des concertations avec les propriétaires et proposer une re végétalisation de ces parkings en dallages enherbés.

Nous sommes aussi attentifs aux porteurs de projets environnementaux et agricoles qui pourraient participer à ce projet. Nous envisageons de dessiner un potentiel projet agricole et agroécologique si les modalités nous le permettent. Pour ce, nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec Toulouse métropole pour bénéficier de leurs connaissances dans le cadre de la PAAM et pour nous informer sur les conditions d'accueil de nouveaux agriculteurs sur la commune. Nous envisageons également d'entrer en contact avec la chambre de l'Agriculture ainsi que la SAFER.

La mise en place d'une agriculture urbaine nous intéresse : elle est multifonctionnelle et facteur de nombreuses externalités positives : les bénéfices environnementaux, la santé publique et l'équilibre personnel (CESE, 2019), la justice alimentaire et l'intégration des populations, le renforcement des liens sociaux, de l'éducation et de l'insertion professionnelle (exemple des 110 jardins de Cocagne), la démocratie (CESE, 2019) ainsi que sa participation à l'écosystème urbain et à la ville durable (Granchamp-Florentino L., 2012) sont des sujets auxquels nous sommes sensibles.

Enfin, un nouveau parc sera peut-être aménagé. Nous prendrons en compte le bon fonctionnement des écosystèmes ainsi que les pratiques piétonnes des habitants. Instruire un permis de végétaliser à destination des habitants est également en cours de réflexion.



Si « Oui, réalisé », est-elle portée par un service foncier dans la collectivité ?

Oui

Si « Non », la collectivité a-t-elle recours à une expertise extérieure sur ce sujet (SAFER, EPF, autre) ?

Oui

14- Quels sont les outils fonciers utilisés par la collectivité pour y parvenir ?

Contrat Obligation Réelle Environnementale (ORE) , Mesures dans le PLU (ex : priorisation de la densification des espaces urbanisés existants), Droit de préemption urbain (DPU)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

15-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en œuvre des actions visant à améliorer la perméabilité des sols et les préserver ?

Oui

Si "oui", précisez :

Préservation des zones d'infiltration de l'eau (zones humides, infiltration à la parcelle...), Création de nouvelles zones d'infiltration de l'eau (jardins de pluies, noues paysagères...), Végétalisation des parkings existants, Végétalisation des pieds d'arbres, Végétalisation des bassins de rétention des eaux pluviales

Si "autres", précisez :

Non communiqué

15-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la perméabilité des sols et les préserver ?

Oui

Si "oui", précisez :

Végétalisation des parkings existants, Végétalisation des pieds d'arbres, Création de nouvelles zones d'infiltration de l'eau (jardins de pluies, noues paysagères...), Préservation des zones d'infiltration de l'eau (zones humides, infiltration à la parcelle...), Végétalisation des interstices, Création de parkings perméables, Végétalisation des bassins de rétention des eaux pluviales

Si "autres", précisez :

Non communiqué

**Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [15-1] et les en projet [15-2] :**

La commune de Launaguet et ses habitants prennent en compte l'environnement de manière générale et souhaite continuer et renforcer son action. Au-delà de la protection des paysages et des zones naturelles actuellement protégées, nous attachons de plus en plus d'importance au service environnement de la commune et souhaiterions le faire évoluer.

De plus, nous travaillons sur le diagnostic des ilots de chaleur de la commune, dans le but de construire un projet de re végétalisation de l'espace urbain communal, notamment sur les parcelles les plus chaudes et sur celles en risque de sécheresse intensifié. Nous identifierons également les parkings privés bétonnés qui participent à ces ilots pour éventuellement engager des concertations avec les propriétaires pour proposer une re végétalisation de ces parkings en dallages enherbés.

Les enjeux de perméabilité des sols sont aussi des éléments qui seront intégrés aux projets de re-végétalisation des cours d'écoles. Nous favoriserons les espaces végétalisés pour que l'eau puisse être accueillie à son point de chute dans le cadre d'une gestion durable et intégrée de l'eau pluviale.

Nous aimerions que le projet environnemental de la commune de Launaguet devienne global, exhaustif et bien construit avec une perspective de durabilité et de protection. Aujourd'hui, la commune en construction du futur PLUI-H de Toulouse Métropole est attachée à la protection de ses zones à valeurs environnementales et de ses paysages, ainsi qu'à leur mise en valeur. Nous sommes actuellement en train de construire notre carte ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, loi climat et résilience 2021). Les permis de construire se voient également octroyés d'une obligation de conservation d'un seuil de 30% d'Espaces Verts sur l'unité foncière, seuil qui sera peut-être augmenté pour le PLUI-H 2025.

Nous sommes également attentifs aux porteurs de projets environnementaux et agricoles qui pourraient participer à ce projet. Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec Toulouse métropole pour bénéficier de leurs connaissances et nous informer sur les conditions d'accueil de nouveaux agriculteurs sur la commune. Nous envisageons d'entrer en contact avec la chambre de l'Agriculture ainsi que la SAFER afin de dessiner un projet agricole et agroécologique si les modalités nous le permettent.

Enfin, un nouveau parc sera peut-être aménagé. Nous prendrons en compte le bon fonctionnement des écosystèmes ainsi que les pratiques piétonnes des habitants.

Instruire un permis de végétaliser à destination des habitants est en cours de réflexion.

16-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en œuvre des actions visant à préserver la biodiversité des sols (désartificialisation des sols perméables, qualité des sols...) ?

Oui

Si "oui", précisez :

Arrêt de l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts

Si "autres", précisez :

Non communiqué

16-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre des actions visant à préserver la biodiversité des sols (désartificialisation des sols perméables, qualité des sols...) ?

Oui



Si "oui", précisez :

Désimperméabilisation (ex : désimperméabilisation de cours d'établissements scolaires)
Soutien aux pratiques agroécologiques de conservation des sols, Soutien aux pratiques agroécologiques réduisant l'utilisation d'intrants, Arrêt de l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [16-1] et les actions en projet [16-2] :

Comme précisé précédemment, nous souhaitons désimperméabiliser les cours des établissements scolaires de la commune : 3 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles. Nous sommes déjà allés à la rencontre de communes ayant mis en place des projets de végétalisation des cours d'écoles (Quint-Fonsegrives, Tournefeuille) afin de récolter leurs témoignages et d'envisager les bonnes et mauvaises pratiques, le processus de réalisation du projet et d'avoir une idée du volet financier.

Également, le projet de renaturation de la ville pourra se faire progressivement dans le but de désartificialiser des sols perméables qui ne permettent pas d'accueillir l'eau à son point de chute et qui intensifient la chaleur de nos zones urbaines, malgré la présence de nombreux espaces naturels sur la commune. Nous souhaitons un projet global de protection environnementale. Engager une nouvelle personne pour aider à l'élaboration de ce projet global, sur l'expertise des sujets de la qualité des sols en partenariat avec le service espaces verts ainsi qu'au partage de toutes ces connaissances à destination des habitants de la commune pourrait être une solution si les moyens nous le permettent.

17- La collectivité propose-t-elle des aides financières et/ou met-elle en œuvre des opérations concrètes pour limiter l'érosion des sols et le risque de coulées de boues (exemples : sensibilisation des agriculteurs aux changements de pratiques culturales, plantation de haies sur le domaine public, reconstitution du matelas alluvial (recharge sédimentaire...) etc.) ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

La plantation de haies sur le domaine public se fait progressivement en partenariat avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan.

Concernant la sensibilisation des agriculteurs aux changements de pratiques culturales, nous sommes sensibles à ce sujet mais ne l'avons pas mis en œuvre, aussi notamment à cause d'un manque d'expertise, de temps et de moyens humains et financiers.

18-1. [Action(s) réalisée(s)] Quelles mesures en faveur de la biodiversité la collectivité met-elle en œuvre dans la gestion de ses espaces verts ?

Gestion différenciée / fauche tardive, Paillage des espaces verts, Suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires dans tous les espaces y compris le cimetière et les terrains de sports, Utilisation d'engrais verts, Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (météorologiques, pédologiques, etc.). Exemple : approvisionnement auprès de marques telles que « Végétal local » et « Vraies messicoles » (*onglet "les espaces verts"), Gestion par écopâturage, Fleurissement avec des plantes vivaces, Abris pour la faune (nichoirs, hôtels à insectes, abris à hérissons...), Préservation de vieux arbres à cavités et arbres morts sur pied, Création de micro-milieus (mares, zones humides, prairies, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiés à la nidification d'abeilles solitaires...)



Si "autres", précisez :

Non communiqué

18-2. [Action(s) en projet] Quelles mesures en faveur de la biodiversité la collectivité prévoit-elle de mettre en œuvre dans la gestion de ses espaces verts ?

Gestion différenciée / fauche tardive, Paillage des espaces verts, Utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales (météorologiques, pédologiques, etc.). Exemple : approvisionnement auprès de marques telles que « Végétal local » et « Vraies messicoles » (*onglet "les espaces verts"), Plantation de plantes mellifères / création de spirales aromatiques, Préservation de vieux arbres à cavités et arbres morts sur pied, Abris pour la faune (nichoirs, hôtels à insectes, abris à hérissons...), Gestion par écopâturage

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [18-1] et les actions en projet [18-2] :

Il est nécessaire de mettre en place des techniques d'élimination du dioxyde de carbone en utilisant la nature en ville. Sur ce point, le GIEC valorise la restauration des écosystèmes naturels autour des enjeux de végétalisation des villes. Nous serons plus attentifs à l'avenir au choix des essences des plantations. Le premier critère à respecter sera celui de l'eau : il nous faut choisir des plantes qui résistent à la chaleur et à la sécheresse, telles que les plantes méditerranéennes ou certaines essences locales peu demandeuses en eau. A ce titre, notre partenariat avec Arbres et Paysage d'Autan nous est bénéfique. Également, Toulouse a mis au point une palette végétale à disposition de tous. De plus, il est important de planter pour favoriser les pollinisateurs. Certaines plantes, arbres et buissons produisent du pollen tout au long de l'année, ils seront priorités. La préparation du sol ainsi que le paillage seront aussi optimisés afin de favoriser la croissances des plantes.

Enfin, le Club de Protection de la Nature ainsi que le service jeunes de la mairie de Launaguet ont construits des nichoirs pour animaux, des hôtels à insectes ainsi que des bombes à graines pour les oiseaux. Cette action sera renouvelée dans les écoles par les ALAE et les enfants dans le cadre de la renaturation des cours d'écoles.

19-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des actions en faveur de la biodiversité dans ses projets d'aménagement et/ou de construction ?

Oui

Si "oui", précisez :

Création de micro-forêts urbaines, Maintien et intégration des structures végétales remarquables dans le projet (haies fonctionnelles, arbres, etc.), Action sur l'éclairage, Identification et préservation des habitats d'espèces en zone urbaine (ex : nids d'hirondelles...)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

19-2. [Action(s) en projet] La collectivité a-t-elle pour projet de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité dans ses projets d'aménagement et/ou de construction ?

Oui

Si "oui", précisez :

Création de micro-forêts urbaines, Intégration d'éléments d'accueil et de protection d'espèces (nichoirs, hôtels à insectes, etc), Maintien et intégration des structures végétales remarquables dans le projet (haies fonctionnelles, arbres, etc.), Permettre la végétalisation (spontanée ou citoyenne) des interstices/pieds de mur/pieds d'arbres, Gestion des eaux pluviales par des solutions fondées sur la nature (exemples : noues, jardins de pluies, bassins d'infiltration végétalisés...)

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [19-1] et les actions en projet [19-2] :

Nous souhaitons créer une nouvelle micro-forêt.

Nous réfléchissons à la mise en place d'un permis de végétaliser à destination des habitants de la commune.

Nous avons également pour projet futur d'aménager un bassin d'orage végétalisé afin de l'intégrer au paysage de la plaine des Monges. Ce bassin permettra de récupérer les eaux de la Saudrune qui ruissellent sous le parc du château de Launaguet.

Si nous aménageons un nouveau parc en zone NL, les cheminements seront perméables pour limiter le ruissellement et la pollution des eaux de pluie et pour favoriser l'approvisionnement de la terre et des nappes phréatiques.

Au même titre, nous serons attentifs à l'aménagement des pieds des arbres en zone urbaine afin qu'ils aient l'espace pour se développer, pour accueillir des plantes vivaces ou herbacées ainsi que pour assurer l'accueil de l'eau à son point de chute.

5. AXE 4 - connaitre et mobiliser autour de la biodiversité

20-2a collectivité est-elle adhérente au système d'information sur la nature et les paysages (SINP) d'Occitanie

Non

Précisez votre réponse :

La mairie de Launaguet n'est pas adhérente au système d'information sur le nature et les paysages (SINP) d'Occitanie. Néanmoins, nous sommes partenaires de Nature en Occitanie qui effectue de nombreuses observations des espèces sur la commune.

21-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité réalise-t-elle des diagnostics écologiques sur son territoire ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

21-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de réaliser des diagnostics écologiques sur son territoire ?

Oui



Si "oui", précisez :

Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC), Etude des zones vulnérables au changement climatique, Inventaire des sites à renaturer ou à restaurer

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [21-1] et les actions en projet [21-2] :

Afin de mettre en œuvre un projet de renaturation de la ville, nous allons mettre en place une cartographie de la commune et de recensement des ilots de chaleur. Nous nous appuyerons sur les études de l'AUAT ainsi que sur un travail de terrain.

La réalisation d'un atlas de la biodiversité communale est aussi envisagée mais nous n'avons actuellement pas les moyens humains pour le réaliser.

22- La collectivité réalise-t-elle des cartographies des trames vertes, bleues, noires et des sols à l'échelle de son territoire ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

La cartographie des trames vertes et bleues de la commune sera mise à jour pour le PLUI-H de 2025. Actuellement, les zones naturelles protégées, notamment le long de l'Hers et sur la plaine des Monges, correspondent à ces trames.

23-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité met-elle en place des démarches participatives de collectes de données naturalistes auprès des citoyens et acteurs locaux ?

Non

Si "oui", précisez :

Non communiqué

Si "autres", précisez :

Non communiqué

23-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de mettre en place des démarches participatives de collectes de données naturalistes auprès des citoyens et acteurs locaux ?

Oui

Si "oui", précisez :

Atlas de la Biodiversité Communale ou Intercommunale, Outils de sciences participatives

Si "autres", précisez :

Non communiqué

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [23-1] et les actions en projet [23-2] :

L'atlas de la biodiversité communale est envisagé. Néanmoins, nous n'avons pas réfléchi actuellement à la mise en place d'autres démarches participatives pour la collecte de données.

24-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité informe-t-elle ses habitants de ses engagements en faveur de la biodiversité ?

Oui

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



Si "oui", précisez :

Reportage régulier dans les journaux de la collectivité, Espace dédié à la biodiversité sur le site internet de la collectivité, Conférences sur la protection de l'environnement, Mise en valeur d'acteurs locaux de la protection de la biodiversité (associations, agriculteurs...), Mise à disposition de brochures et documents d'information sur la biodiversité dans les locaux de la collectivité

Si "autres", précisez :

Non communiqué

24-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle d'informer ses habitants de ses engagements en faveur de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Mise à disposition de brochures et documents d'information sur la biodiversité dans les locaux de la collectivité, Espace dédié à la biodiversité sur le site internet de la collectivité, Création et publication de brochures, Reportage régulier dans les journaux de la collectivité, Panneaux pédagogiques sur sites, Conférences sur la protection de l'environnement, Mise en valeur d'acteurs locaux de la protection de la biodiversité (associations, agriculteurs...), Autres, Publication régulière de communiqués de presse sur les actions en faveur de la biodiversité

Si "autres", précisez :

Nous voulons élaborer un dossier exhaustif comprenant toutes les informations relatives à la biodiversité, la nature et l'environnement de Launaguet afin de partager au mieux les informations et les connaissances.

**Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [24-1] et les en projet [24-2] :**

Élaboration d'un dossier comprenant toutes les informations relatives à la biodiversité, la nature et l'environnement de Launaguet afin de partager au mieux les informations et les connaissances. L'enjeu est de créer un dossier pour partager une vision des éléments naturels, faunistiques et floristiques qui composent la ville, ainsi que partager les relations entre biodiversité et aménagement du territoire mis en œuvre par la mairie. Nous souhaitons que les habitants puissent connaître leur ville du point de vue naturel pour qu'ils s'approprient au mieux les enjeux et comprennent l'aménagement du territoire. Nous sommes persuadés que les représentations construites des habitants sont importantes si nous souhaitons promouvoir la protection de la biodiversité et l'attachement et la prise en compte de la nature à tous les niveaux. Nous pensons que les informations partagées ne sont pas suffisamment présentes et souhaitons déployer les données pour qu'elles soient accessibles à tous de manière constante et façon simple. De plus, des panneaux pédagogiques de la mare des Fourragères viennent d'être installés. Nous avons au même titre commandé des panneaux pour sensibiliser autour de la micro-forêt. Ils seront installés une fois reçu.

Aussi, nous organisons toutes les années une journée de la nature lors de laquelle nous invitons les associations de la communes et d'autres organismes du département et de la métropole à présenter leurs activités et expertises. Pour la journée de la nature 2024, nous allons aussi proposer à des Petites entreprises implantées sur la commune de prendre part à ce projet. Par exemple, nous venons d'avoir un premier contact avec une micro entreprise de murs végétaux, à laquelle nous avons proposé de participer car il est important de présenter les démarches écologiquement innovantes, qui dans ce cas sont propices à la mise en place d'une agriculture urbaine sur la commune.

25-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité participe-t-elle ou organise-t-elle des manifestations autour de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Journées nature, Fête de la Nature, Autres

Si "autres", précisez :

Organisation du village gourmand et de la transhumance une fois par an.

Nous faisons participer les enfants et les écoles à chaque événement porté sur la nature et l'environnement afin de les sensibiliser au mieux et d'inciter à la citoyenneté et la conscience environnementale. Nous leur proposons des activités, des malles pédagogiques et des temps de sensibilisation portés par nos différents partenaires et / ou par les enseignant.es.

Nous organisons aussi une journée de la nature tous les ans afin de faire connaître les acteurs qui agissent en faveur de l'environnement et pour leur permettre de partager au grand public et les connaissances et alternatives de pratiques.

Nous participons aussi aux journées "World clean up day" organisées en partenariat avec Toulouse métropole afin de proposer au habitants de participer aux actions de nettoyage des déchets dans les espaces urbains et naturels de la commune.

25-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de participer ou d'organiser des manifestations autour de la biodiversité ?

Oui

Si "oui", précisez :

Journées nature, Fête de la Nature, Autres

Si "autres", précisez :

Participation au Word Clean Up Day 2023 avec Toulouse métropole pour accompagner et sensibiliser les habitants qui participeront à des actions de nettoyage dans les zones urbaines et naturelles de la commune.

Organisation de l'éco pâturage, de la transhumance et du village gourmand 2024.

Organisation de la journée "Destination nature" 2024.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [25-1] et les actions en projet [25-2] :

Nous souhaitons créer sur la commune des ateliers de Cafés-bricoles. Nous n'avons pas encore trouvé les acteurs pour les proposer.

De plus, nous essayons de faire grandir la journée de la nature en proposant plus d'activités destinées aux adultes et à tous les publics. En 2024, de nouveaux acteurs seront associés à la journée s'ils le souhaitent : par exemple le collectif EDENN (Toulouse) autour d'une agriculture urbaine et du compostage; ainsi que des entreprises proposant des produits respectueux de l'environnement ou des innovations en termes de pratiques.

26-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité propose-t-elle des actions de préservation de milieux naturels et/ou de la biodiversité auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques locaux ?

Oui

Si "oui", précisez :

Organisation de chantiers participatifs, Réalisation d'hôtel à insectes, pose de nichoirs, Journée de ramassage de déchets, etc., Opérations de préservation/restauration d'un milieu naturel

Si "autres", précisez :

Non communiqué

26-2. [Action(s) en projet] La collectivité prévoit-elle de proposer des actions de préservation de milieux naturels et/ou de la biodiversité auprès des citoyens et des acteurs socio-économiques locaux ?

Oui

Si "oui", précisez :

Organisation de chantiers participatifs, Réalisation d'hôtel à insectes, pose de nichoirs, Journée de ramassage de déchets, etc., Autres

Si "autres", précisez :

Nous sommes en réflexion autour de l'instauration d'un permis de végétaliser à destination des habitants de Launaguet afin de favoriser au mieux l'implantation de la nature en ville et de leur proposer d'être acteur de la gestion d'espaces végétalisés.



Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [26-1] et les en projet [26-2] :

Nous élaborons actuellement de nombreuses propositions à l'année afin de faire participer les habitants, les jeunes, les enfants et les différents acteurs (associations, collectifs, entrepreneurs) à des actions de préservation de la biodiversité. Nous sommes en réflexion autour de l'instauration d'un permis de végétaliser à destination des habitants de Launaguet afin de favoriser au mieux l'implantation de la nature en ville et de leur proposer d'être acteur de la gestion d'espaces végétalisés.

Également, les projets de micro-forêts se font et se feront au contact des riverains en leur proposant la coconstruction du projet ainsi que des chantiers participatifs pour la plantation.

La participation au World clean up day de Toulouse métropole en 2023 participera à la sensibilisation à la préservation des milieux urbains et naturels.

27- La collectivité a-t-elle mis en place des actions d'éducation à l'environnement et en particulier à la biodiversité auprès des scolaires (par exemple lors des temps périscolaires, dans les centres de loisirs ou lors de séjours à thème, etc.) ?

Oui, réalisé



avec un temps fort du 20 au 26 septembre, sera l'occasion de faire la promotion des actions menées dans les écoles, notamment les journées de ramassage des déchets.

28- La collectivité a-t-elle mis en place des actions concrètes de valorisation des services rendus par la biodiversité : met-elle en avant le paysage, les usages récréatifs, l'usage alimentaire, la lutte contre le changement climatique, la lutte contre l'érosion, la prévention des risques inondation et sécheresse, etc, auxquels contribue la biodiversité localement ?

Non, en projet

Précisez votre réponse :

Non communiqué

29-1. [Action(s) réalisée(s)] La collectivité facilite-t-elle les actions des acteurs locaux (citoyens et acteurs socio-économiques) pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire ?

Oui

Si "oui", précisez :

Aide logistique (ex : prêt de locaux ou de matériel), Mise à disposition d'agents

Si "autres", précisez :

Non communiqué

29-2. [Action(s) en projet] La collectivité a-t-elle pour projet de faciliter les actions des acteurs locaux (citoyens et acteurs socio-économiques) pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire ?

Oui

Si "oui", précisez :

Aide logistique (ex : prêt de locaux ou de matériel), Mise à disposition d'agents, Relais d'informations (ex : démarches telles que la « Météo des oiseaux » ; « Ports propres »)

Si "autres", précisez :

Une animatrice "Vie économique" va être engagée pour septembre 2023. Elle sera en contact direct avec les entreprises et commerçants de la commune de Launaguet. L'une de ses missions porte sur la dynamisation des commerçants locaux et la création d'une association de commerçants dans une perspective d'économie circulaire. L'enjeu serait de leur donner la possibilité de mettre en commun leurs moyens humains et matériels s'ils le souhaitent, ainsi que de favoriser la circulation des déchets si leurs pratiques peuvent se compléter.

Aussi, nous avons été sollicité par une brasserie implantée sur la ville voisine de Fonbeauzard. Ils nous proposent la récupération des déchets de la fermentation (drêches) : nous allons les mettre en contact avec des acteurs identifiés, tels que les jardins familiaux de Launaguet et/ou La Milpa (collectif EDENN agriculture urbaine et carrés maraichers).

Nous essayons de répondre favorablement aux demandes des acteurs socio économiques de la commune pour leur proposer des solutions.

Précisez l'éventuelle démarche de progrès entre les actions réalisées [29-1] et les en projet [29-2] :

La réflexion autour d'un projet du tissu économique communal de la mairie et des actions de proximité, en cours de recrutement, nous permettra de proposer, d'inciter et d'accompagner les acteurs économiques de la commune à la mise en œuvre d'une économie circulaire si celle-ci peut répondre à leurs besoins et favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement.

De plus, nous essayons de répondre au mieux aux sollicitations des acteurs socio-économiques, tel que l'exemple présenté ci-dessus. Aussi, nous avons rencontré l'association Caminarem dont les membres bénévoles proposent la réouverture, l'entretien et le débroussaillage de chemins ruraux afin de les proposer à la randonnée pédestre. Actuellement sans projet pour eux, nous envisageons cependant de les faire participer à de futurs chantiers. Par exemple, un chemin allant du parc du château de Launaguet vers les bois qui le jouxtent a été obstrué : le réhabiliter est en cours de négociation entre commissions de la mairie.

Enfin, nous souhaitons proposer un café-bricole qui pourra profiter de locaux communaux.

30- La collectivité met-elle en avant les actions en faveur de la biodiversité portées par d'autres acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, entreprises, usagers du territoire, etc.) ?

Oui, réalisé

Précisez votre réponse :

Le magazine bimensuel Launaguet Info présente tous les deux mois les informations essentielles de la commune. Les acteurs locaux et leurs actions/ projets peuvent y être présentés. La thématique environnementale y figure et les acteurs socio-économiques peuvent nous demander d'y figurer.

Aussi, la journée de la nature organisée chaque année permet de les mettre en valeur et de les faire connaître. Également, nous avons favorisé la construction des jardins familiaux et de leur promotion. Nous avons accueilli l'AMAP Launaguet qui permet aux habitants de découvrir et de profiter de la distribution des produits des agriculteurs en Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne.

6. L'engagement de ma collectivité dans le cadre TEN



Il vous est demandé ci-après de détailler 3 actions, de votre choix et citées dans le questionnaire, qui traduisent particulièrement l'engagement de votre collectivité en faveur de la biodiversité. Il s'agit donc des actions que votre collectivité souhaite mettre en avant pour la candidature TEN.

? Pour rappel, il est attendu que des actions aient un effet significatif, direct et concret sur la biodiversité (exemple : travaux de restauration de milieux).

Le comité de sélection évaluera les 3 actions principalement au regard d'une grille de notation comprenant les 5 critères suivants :

Additionnel : L'action va-t-elle au-delà de ce qui est d'ores et déjà mis en place dans le territoire ?

Impactant : L'action aura-t-elle des effets positifs, directs et significatifs sur la biodiversité ?

Proportionnel : La portée de l'action est-elle cohérente avec l'étendue des enjeux de la collectivité ?

Atteignable : La collectivité met-elle suffisamment de moyens (techniques, financiers, personnels) à disposition de l'action au regard de ses objectifs, de sa taille et de son contexte ?

Mesurable : L'action comprend-elle une méthode de suivi ou d'évaluation des impacts et résultats avec, par exemple, le suivi d'indicateurs simples (exemples : nombre de manifestations organisées, nombre de réunions conduites, longueur de haies plantée...) ?

Votre programme d'actions est-il issu d'un ABC ? :

non

Préciser :

Non communiqué

Titre de l'action 1 :

Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats, Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques, Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement, Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Présentation synthétique de l'action et de ses grandes étapes de mises en œuvre (500 caractères) :

La mairie de Launaguet souhaite proposer aux usagers des écoles (3 élémentaires, 2 maternelles) de définir un nouvel aménagement des cours d'école de façon collaborative. Cette réflexion est née suite à la demande de l'Association des Parents d'élèves de la commune et grâce aux différents programmes nationaux pour la biodiversité en ville. Ce projet nous permettra de répondre aux besoins des usagers et des enfants, d'améliorer les conditions de vie et de proposer un espace urbain résilient de façon globale, en prenant en compte les enjeux de la gestion de l'eau, le rafraîchissement des espaces, la sécurité et la gestion future des aménagements.

Nous mènerons des entretiens avec chaque partie prenante : équipes enseignantes, animation, entretien-restauration, parents d'élèves et enfants afin de faire émerger un diagnostic exhaustif. Ces temps partagés permettront de faire émerger les expériences et pratiques sociales de la cours, les faiblesses et potentiels, et de récolter les besoins et les attentes pour le futur aménagement. Nous nous référerons au CAUE de Toulouse pour mener des ateliers pédagogiques avec les enfants et leur faire expérimenter la citoyenneté, le « faire l'école » et tenir compte de leurs références culturelles.

Nous mettrons aussi en place des réunions rassemblant tous les acteurs pour converger vers un accord partagé. Le service bâtiment et le service espaces verts apporteront leur expertise et accorderons/ proposerons des aménagements cohérents.

Structure(s) accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert écologue...) :

Association des Parents d'élèves : certains parents sont formés aux techniques agroécologiques. Certains parents d'élèves sont bénévoles du Club de Protection de la Nature et de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Launaguet. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de Toulouse
Retours de terrain des communes de Quint-Fonsegrives (31) et de Tournefeuille (31)

Date de début :

01 septembre 2023

Date de fin :

31 décembre 2024

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Adjointe à la Commission environnement, transition écologique et développement durable, Mme Natacha Marchipont

Responsable du service environnement et urbanisme, en charge du projet, M. Basile Deramond

Agente service environnement et urbanisme, en charge du projet, Mme Angélique Aceldy

Responsable du Service espaces verts, M. Gérard Berthié, paysagiste, Mairie de Launaguet

Responsable du Service bâtiment, M. Bernard Dal Maso

Volonté de recrutement d'une personne en charge du projet en soutien au service environnement et urbanisme

Agents des services techniques

Responsable du chantier d'insertion, M. Moubarek Ait Abdelmalek

Service financier : recherche de financement et élaboration des demandes de subventions



Partenaires techniques et financiers:

Partenaires techniques :

Service finances, mairie de Launaguet

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Haute-Garonne

Association des Parents d'élèves (APES)

Directrices d'écoles et responsables animation :

- École élémentaire Arthur Rimbaud : Mme Isabelle Poulhier et M. Guillaume Glories

- École élémentaire Les Sables : Mme Isabelle Talec et M. Stéphane Maginot

- École élémentaire Jean Rostand : Mme Agnès Reyes

- École maternelle Jean Rostand : Mme Florence Bertrand et Mme Cathy Lurrin

- École maternelle Arthur Rimbaud : Mme Cécile Riquet et Mme Jocelyne Artus

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

Auto-financement : Budget service espaces verts. Budget service bâtiments.

Financements participatifs : des entreprises nous ont fait bénéficier de mécénat pour la création de la micro-forêt. Ils reviennent régulièrement vers nous demander si nous avons de nouveaux projets auxquels ils pourraient apporter leur aide.

Demande de subventions :

- l'APES va faire une demande auprès de la Fondation Nature & Découverte "Projets coups de main" - 1000 à 3000€

- France Nation Vertes, Fond Vert Axe 2 Renaturation des villes et des villages

- Agence de l'eau Adour Garonne, "Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatiques"

- ADEME Occitanie, "Actions en faveur de la transition écologique : aide aux relais et aux actions ponctuelles, Aide aux relais" - en réflexion pour potentiellement recruter une personne en charge du projet

Résultats attendus :

Nous souhaitons un aménagement cohérent entre les besoins des écoles et cohérents avec les enjeux climatiques : gestion de l'eau durable et intégrée, îlots de fraîcheurs, santé des usagers, pédagogie des enfants.

Nous souhaitons créer, en accord avec les usagers :

- des zones végétalisées avec des arbres, des plantes mellifères et peu demandeuses en eau.
- la proposition pour les enfants d'espaces différenciés : des espaces de défoulement mais également des espaces calmes, de repos et de lectures, des espaces où ils peuvent discuter, s'asseoir, des espaces sociaux.
- Que les pratiques des enseignant.es, animateur.trices et agent.es d'entretien-restauration (par exemple pratiques sportives, pratiques d'enseignements, autres...) soient respectées par cet aménagement, voir portées par l'aménagement
- Rafraichir les classes les plus chaudes en apportant de l'ombre par la végétalisation (en lien avec le service bâtiment qui pourra aussi proposer des aménagements autres, intégrés au bâti).
- Que les usagers dans le processus soient satisfaits et ressentent une plus-value
- Favoriser l'apprentissage des enfants sur la nature en ville, sur le fonctionnement des arbres et des plantes, sur leur préservation, sur la faune et la flore ou tout autre sujet en lien, ainsi que sur la participation à un projet commun
- Respecter la sécurité des aménagements
- Ne pas alourdir la charge de travail des services espaces-verts qui seront en charge de la gestion future des aménagements
- Tenter de réduire des pratiques sociales qui tendent à établir une hiérarchie (par exemple s'il existe des jeux favorisant les garçons et/ou les plus grands face aux filles/ aux plus petits).



Limites et conditions de réussite :

Limites :

- Financières
- De gestion, moyens humains : nous ne pourrions pas accepter certains aménagements en raison de la charge de travail des équipes espaces verts qui est régulièrement majorée. Les propositions devront être cohérentes avec les moyens humains de la mairie pour ne pas alourdir les charges de travail des équipes et continuer à entretenir les espaces qui le nécessitent

Conditions de réussite :

Afin de réussir ce projet, nous devons obtenir les subventions précitées, notamment le fond vert. Elles nous permettront de financer les aménagements et la débitumisation. Potentiellement, elles nous permettront de contacter une maîtrise d'ouvrage si les travaux sont trop conséquents en régie. Nous pourrions également recruter un animateur sur ce projet pour alléger la charge des équipes du service environnement et urbanisme. La personne responsable du projet sera chargée de mener les entretiens et les "allers-retours" entre les usagers de la cour et les services de la mairie. Nous devons dédier suffisamment de temps à ce projet pour qu'il soit mené à bien.

Nous avons d'hors et déjà pris contact avec le CAUE pour nous assurer de leur participation (potentiellement en début-printemps 2024) pour la mise en œuvre d'ateliers à destination des enfants.

Nous avons besoin de l'aval des directrices des écoles et de la motivation des usagers afin que le projet soit bien collaboratif. Après avoir sondé les directrices à ce propos, nous sentons que le projet peut-être mené.

Nous aurons besoin de trouver des temps communs pour l'organisation de réunions communes à tous les usagers.

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action (maximum 3) :

1 : Satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration (enseignant.es, animateur.trices, agent.es d'entretien-restauration, enfants, association des parents d'élèves, équipes communales).

2 : Écart entre ressources planifiées et ressources obtenues

3 : Mesure de la charge de travail des équipes directement concernées et des équipes indirectement concernées par le projet

Titre de l'action 2 :

Porter à la connaissance des habitants la biodiversité de la commune

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats, Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Présentation synthétique de l'action et de ses grandes étapes (500 caractères) :

Notre projet s'inscrit dans l'action de la dynamique identitaire globale de M-P. Dussine, chercheuse sur les implications et interactions possibles des individus dans le développement territorial. Si les mécanismes de création du savoir, du pouvoir/avoir les moyens et du plaisir/vouloir sont prises en compte et incitées, les acteurs développent leurs propres connaissances, se voient munis de moyens pour agir et en retirent satisfaction. Nous voulons élaborer un dossier sur les connaissances relatives à la biodiversité et la nature de Launaguet pour donner les outils de compréhension des enjeux et de la valeur environnementale de la commune. Nous voulons activer les leviers du savoir en contournant la mal information et le manque de connaissances. Instaurer un permis de végétaliser et la création d'un ABC collectif permettraient de donner les moyens aux individus d'agir.

Nous souhaitons aussi communiquer et proposer des temps de discussions autour de ces enjeux pour favoriser les interconnaissances entre les acteurs et la coordination pour un projet collectif. Proposer des permanences environnementales et des réunions auprès des acteurs socio-économiques nous permettraient de rester en contact avec les usagers, de considérer leurs demandes, de prendre soin de notre travail d'acteur de proximité. Ces éléments sont essentiels pour favoriser la motivation, la création de liens entre les individus et pour contribuer à la gestion territoriale des savoirs des différents acteurs.

Structure(s) accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert écologue...) :

Club de Protection de la Nature La Chevêche
Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Launaguet
Jardin familiaux
Association Arbres et Paysages d'Autan
Collectif Micro-forêt Toulouse
Collectif EDENN
Syndication bassin versant Hers Girou
France Nature Environnement

Date de début :

01 janvier 2024

Date de fin :

30 mai 2025

Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Adjointe à la Commission environnement, transition écologique et développement durable, Mme Natacha Marchipont
Responsable du service environnement et urbanisme, en charge du projet, M. Basile Deramond
Agente service environnement et urbanisme, en charge du projet, Mme Angélique Aceldy
Responsable du Service espaces verts, M. Gérard Berthié, paysagiste, Mairie de Launaguet

Volonté de recrutement d'une personne en charge du projet en soutien au service environnement et urbanisme
Service communication, Mairie de Launaguet



Partenaires techniques et financiers :

Association Arbres et Paysages d'Autan
Collectif Micro-forêt Toulouse
Club de Protection de la Nature La Chevêche
Toulouse en Transition

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

Auto-financement : budget annuel dédié au Service environnement

Demande de subvention :

- ADEME Occitanie, "Actions en faveur de la transition écologique : aide aux relais et aux actions ponctuelles, Aide aux relais" - en réflexion pour potentiellement recruter une personne en charge du projet

Résultats attendus :

Avoir élaboré plusieurs dossiers sur la nature de Launaguet :

- un exhaustif avec un traitement scientifique mais accessible des informations
- un à destination de tous les publics, visuel et agréable à lire
- une cartographie à destination de tous, illustrant les propos

Communiquer mieux : ajout d'informations sur la page internet et les réseaux sociaux.
Impression des dossiers et accessibilité de ceux-ci sur les outils numériques.

Avoir apposé des panneaux de sensibilisation au niveau de la micro forêt de Launaguet.

Avoir élaboré un projet environnemental durable sur le partage des connaissances. Par exemple, création d'enquêtes sociologiques auprès des habitants afin de faire émerger les perceptions, envies, retours, besoins, intérêts et d'adapter les réponses. Ou animations de permanences en définissant les objectifs, les moyens d'animation et la forme de ces permanences : individuelles, publiques, ateliers, conférences, livre de doléances, enquêtes, ... Ou proposition de la mise en place d'un ABC, ou d'un permis de végétaliser. Que le projet global soit rédigé et que la mise en œuvre soit commencée.

Limites et conditions de réussite :

Limites et condition de réussite :

Moyens humains : Besoin d'une personne en charge du projet afin de le mener à bien de façon correcte et exhaustive, et en lien avec le service environnement.

Besoin de la coopération avec le service communication.

Proposition d'indicateurs de suivi de l'action (maximum 3) :

1 : Pertinence des informations recensées dans le dossier

2 : Adhésion des associations déjà engagées et retours/avis sur la nouvelle communication

3 : Nombre d'ouverture du dossier sur le site internet et les différents réseaux sociaux

Titre de l'action 3 :

Lutte contre les îlots de chaleur et renaturation de l'espace urbain communal

Axes correspondants (plusieurs réponses possibles) :

Axe 1 : S'organiser et établir des partenariats, Axe 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques, Axe 3 : Intégrer la biodiversité dans l'aménagement, Axe 4 : Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Présentation synthétique de l'action et de ses grandes étapes de mises en œuvre (500 caractères) :

Nous souhaitons renaturer l'espace urbain. Tout d'abord, pour favoriser les espèces naturelles en ville et la valorisation des espaces les accueillant. Ensuite, pour l'aspect multifonctionnel et bénéfique de l'agriculture urbaine (environnement, social, santé, pédagogie, alimentation – ex de l'éco pâturage). Puis pour lutter contre les îlots de chaleurs intensifiant la sécheresse et la chaleur des zones denses (jusqu'à +6°C en été selon le TEB), favorisant les problèmes d'eau, de pollution, les problèmes de santé et de bien-être, des problèmes au niveau du bâti (fissures, ...). L'enjeu est aussi pédagogique : sensibiliser les habitants, démontrer que concilier les activités humaines et les milieux naturels est possible. Pour ce, nous élaborerons une étude de la ville pour cartographier les îlots de chaleur et les espaces stratégiques à végétaliser (parkings bétonnés, discontinuités des espaces naturels, friches à faible qualité biologique, espaces sociaux sans ombre, ENAF). La personne en charge travaillera avec les services techniques, l'association APA et avec les habitants selon les projets : plantation de haies, micro-forêt, arbres, création de parkings enherbés... Ces questions seront étudiées conjointement au service urbanisme autour de la réflexion du PLUIH 2025, pour protéger la nature et la valoriser auprès des promoteurs, des habitants et des propriétaires. Nous pourrons aussi mettre en place des OAP afin de composer les espaces de façon intégrée.

Structure(s) accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'études naturaliste, expert écologue...) :

Association Arbres et Paysages d'Autan (APA)

Collectif Micro-forêt Toulouse

Toulouse en Transition

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUTA)

Club Nature et Protection La Chevêche Launaguet

Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle Toulouse (pas encore de contact)

Association Caminarem Toulouse

Date de début :

01 janvier 2024

Date de fin :

01 juin 2025



Moyens humains dédiés en interne à la collectivité :

Adjointe à la Commission environnement, transition écologique et développement durable, Mme Natacha Marchipont
Responsable du service environnement et urbanisme, en charge du projet, M. Basile Deramond

Agente service environnement et urbanisme, en charge du projet, Mme Angélique Aceldy

Responsable du Service espaces verts, M. Gérard Berthié, paysagiste, Mairie de Launaguet

Responsable du Service bâtiment, M. Bernard Dal Maso

Volonté de recrutement d'une personne en charge du projet en soutien au service environnement et urbanisme

Agents des services techniques

Responsable du chantier d'insertion, M. Moubarek Ait Abdelmalek

Service financier : recherche de financement et élaboration des demandes de subventions

Partenaires techniques et financiers:

Partenaires techniques :

Direction Environnement et Énergie, Mission Agriculture et Alimentation, Toulouse métropole

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Toulouse

Association Arbres et Paysages d'Autan

Collectif EDENN (Espace de coopération et d'Expérimentation à la Nature Urbaine), Toulouse

Syndicat de bassin versant Hers Girou

Service finances, mairie de Launaguet

Moyens financiers dédiés dont la part d'auto-financement :

Autofinancement : Budget service espaces verts. Budget service bâtiments.

Financements participatifs : des entreprises nous ont fait bénéficier de mécénat pour la création de la micro-forêt. Ils reviennent régulièrement vers nous demander si nous avons de nouveaux projets auxquels ils pourraient apporter leur aide.

Demande de subventions :

- France Nation Vertes, Fond Vert Axe 2 Renaturation des villes et des villages
- Agence de l'eau Adour Garonne, "Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatiques"
- Région Occitanie, Stratégie Régionale pour la biodiversité "Biodiversité : Restauration de la trame arborée hors forêt (arbre et haie champêtre, arbre en ville)"
- ADEME Occitanie, "Actions en faveur de la transition écologique : aide aux relais et aux actions ponctuelles, Aide aux relais" - en réflexion pour potentiellement recruter une personne en charge du projet
- En réflexion : ADEME, Appel à projets, "Renouvellement forestier"

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

DU 03-10-2023 09:20-DEL22023082-DE



Proposition d'indicateurs de suivi de l'action (maximum 3) :

- 1 : Satisfaction des habitants lors des réunions publiques et retours d'avis sur les aménagements de zones végétalisées et débétonnées.
- 2 : Nombre de zones revégétalisées et baisse des températures
- 3 : Mise en adéquation du PLUI-H de la commune avec ce projet de végétalisation

J'accepte de respecter la charte graphique TEN

Oui

FIN DU QUESTIONNAIRE

Nous vous remercions pour votre candidature à "Territoires Engagés pour la Nature" 2023 et pour votre engagement envers la biodiversité !

Après l'évaluation de l'ensemble des dossiers, le comité de sélection prendra sa décision courant octobre 2023

Occitanie, tous engagés pour la biodiversité !

Pour toute question :

Cécile BEDEL

Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie

Fixe : + 33 (0)5 61 39 67 94

cecile.bedel@arb-occitanie.fr

Consulter le site : <https://www.ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature>

Messagerie

Email automatique, 07 juillet 23 11:07

[Votre candidature TEN 2023 en Occitanie a bien été reçue] Madame, Monsieur, Nous vous confirmons la bonne réception de votre candidature à la reconnaissance "Territoires Engagés pour la Nature" en région Occitanie, session 2023, et nous vous remercions pour votre engagement en faveur de la biodiversité ! Après évaluation de l'ensemble des candidatures, le comité de sélection vous tiendra informés des lauréats TEN 2023 fin novembre. Nous restons à votre disposition pour toute question. Bien cordialement, L'équipe TEN à l'ARB Occitanie